États financiers consolidés

au 31 décembre 2018

Tarkett

THE ULTIMATE FLOORING EXPERIENCE

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	2018	2017
Chiffre d'affaires net		**2 836,1**	**2 841,1**
Coût de revient des ventes		(2 183,7)	(2 138,1)
Marge brute		**652,4**	**703,0**
Autres produits opérationnels	(3)	13,2	30,1
Frais commerciaux		(330,1)	(319,4)
Frais de recherche et de développement		(36,0)	(36,4)
Frais généraux et administratifs		(180,0)	(187,5)
Autres charges opérationnelles	(3)	(12,9)	(177,1)
Résultat d'exploitation	(3)	**106,6**	**12,7**
Produits financiers		1,0	1,3
Charges financières		(31,1)	(24,7)
Résultat financier	(7)	**(30,1)**	**(23,4)**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)		(7,9)	3,0
Résultat avant impôt		**68,6**	**(7,7)**
Impôt sur le résultat	(8)	(18,5)	(30,3)
Résultat net des activités poursuivies		**50,1**	**(38,0)**
Bénéfice (perte) réalisé sur les activités abandonnées (net d'impôt)		-	-
Résultat net de la période		**50,1**	**(38,0)**
Attribuable aux :			
Actionnaires de la Société mère		49,3	(38,7)
Participations ne donnant pas le contrôle		0,8	0,7
Résultat net de la période		**50,1**	**(38,0)**
Résultat par action :			
Résultat de base par action *(en euros)*	(9)	0,78	(0,61)
Résultat dilué par action *(en euros)*	(9)	0,77	(0,61)

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat net de la période	**50,1**	**(38,0)**
Autres éléments du résultat global	**-**	**-**
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	12,0	(77,2)
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	0,6	(0,8)
Charge d'impôt	(0,1)	0,2
Première application IFRS 9	(0,3)	-
Autres éléments du résultat global ultérieurement reclassés au résultat	**12,2**	**(77,8)**
Gains et pertes actuariels sur les engagements de retraite et assimilés	2,3	7,8
Charge d'impôt	0,7	(7,2)
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement au résultat	**3,0**	**0,6**
Autres éléments de résultat global de la période, nets d'impôt	**15,2**	**(77,2)**
Total du résultat global de la période	**65,3**	**(115,2)**
Attribuable aux :		
Actionnaires de la Société mère	65,1	(115,5)
Participations ne donnant pas le contrôle	0,2	0,3
Total du résultat global de la période	**65,3**	**(115,2)**

État de la situation financière consolidée

Actifs

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Écart d'acquisition (*goodwill*)	(5)	662,0	510,5
Immobilisations incorporelles	(5)	133,3	91,4
Immobilisations corporelles	(5)	514,8	467,4
Autres actifs financiers	(7)	24,1	31,7
Impôts différés actifs	(8)	76,6	80,1
Autres actifs immobilisés		-	-
Total des actifs non courants		**1 410,8**	**1 181,1**
Stocks	(3)	449,3	404,2
Clients et comptes rattachés	(3)	350,5	356,2
Autres créances	(3)	84,1	76,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7)	95,7	114,7
Total des actifs courants		**979,6**	**952,0**
Total des actifs		**2 390,4**	**2 133,1**

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital social	(9)	318,6	318,6
Primes et réserves consolidées		145,8	145,8
Report à nouveau		290,9	352,7
Résultat de la période (part du Groupe)		49,3	(38,7)
Capitaux propres (part du Groupe)		**804,6**	**778,4**
Participations ne donnant pas le contrôle		2,4	2,2
Total des capitaux propres		**807,0**	**780,6**
Dettes financières	(7)	839,1	594,1
Autres dettes financières	(7)	4,1	0,5
Impôts différés passifs	(8)	35,7	37,8
Provisions pour retraites et assimilés	(4)	129,8	135,4
Autres provisions long terme	(6)	46,4	49,7
Total des passifs non courants		**1 055,1**	**817,5**
Fournisseurs et comptes rattachés	(3)	283,6	288,9
Autres dettes	(3)	193,1	197,4
Dettes financières et découverts bancaires	(7)	10,2	12,3
Autres passifs financiers	(7)	10,0	7,0
Autres provisions court terme	(6)	31,4	29,4
Total des passifs courants		**528,3**	**535,0**
Total des capitaux propres et des passifs		**2 390,4**	**2 133,1**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période avant impôt		68,6	(7,7)
Ajustements pour :			
Amortissements et pertes de valeur		121,5	122,3
(Bénéfice)/Perte sur cessions d'immobilisations		(0,5)	(0,3)
Frais financiers nets		30,1	23,4
Variation des provisions et autres éléments n'impactant pas la trésorerie		(9,1)	(6,6)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		7,9	(3,0)
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement		**218,5**	**128,1**
(Augmentation)/diminution des clients et comptes rattachés		16,9	(32,9)
(Augmentation)/diminution des autres créances		(1,4)	(9,1)
(Augmentation)/diminution des stocks		(13,1)	(30,1)
Augmentation/(diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(15,6)	32,8
Augmentation/(diminution) des autres dettes		0,9	2,3
Variation du fonds de roulement		**(12,3)**	**(37,0)**
Intérêts (nets) payés		(17,2)	(11,3)
Impôts (nets) payés		(25,3)	(37,8)
Divers		(0,7)	(1,0)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		**163,0**	**41,0**
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement			
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise	(2)	(231,9)	(0,4)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(128,2)	(111,1)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(5)	1,5	4,5
Impact de la variation de périmètre		0,0	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		**(358,6)**	**(107,0)**
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement			
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	(8,3)
Souscription d'emprunts		230,4	362,0
Remboursement des prêts et emprunts		(9,8)	(224,3)
Remboursement du principal (loyers de crédit-bail)		(0,4)	(0,1)
Acquisition d'actions d'autocontrôle		(5,3)	-
Dividendes versés		(37,9)	(38,4)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		**177,0**	**90,9**
Variation nette des éléments de trésorerie		**(18,6)**	**24,9**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période		114,7	93,1
Impact des variations de taux de change sur les liquidités détenues		(0,4)	(3,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période		**95,7**	**114,7**

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émissions et réserves	Réserves de conversion	Réserves	Total des capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2017	318,6	145,8	21,4	447,1	932,9	2,3	935,2
Résultat net de la période		-	-	(38,7)	(38,7)	0,7	(38,0)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(76,8)	-	(76,8)	(0,4)	(77,2)
Total du résultat global de la période	**-**	**-**	**(76,8)**	**(38,7)**	**(115,5)**	**0,3**	**(115,2)**
Dividendes	-	-	-	(38,0)	(38,0)	(0,4)	(38,4)
Actions propres (acquises)/cédées	-	-	-	(1,5)	(1,5)	-	(1,5)
Rémunération en actions	-	-	-	5,1	5,1	-	5,1
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(4,6)	(4,6)	-	(4,6)
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	**-**	**-**	**-**	**(39,0)**	**(39,0)**	**(0,4)**	**(39,4)**
Au 31 décembre 2017	**318,6**	**145,8**	**(55,4)**	**369,4**	**778,4**	**2,2**	**780,6**
Au 1er janvier 2018	318,6	145,8	(55,4)	369,4	778,4	2,2	780,6
Résultat net de la période	-	-	-	49,3	49,3	0,8	50,1
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	12,6	3,5	16,1	(0,6)	15,5
Première application IFRS 9	-	-	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,3)
Total du résultat global de la période	**-**	**-**	**12,6**	**52,5**	**65,1**	**0,2**	**65,3**
Dividendes	-	-	-	(37,9)	(37,9)	-	(37,9)
Actions propres (acquises)/cédées	-	-	-	(5,3)	(5,3)	-	(5,3)
Rémunération en actions	-	-	-	3,9	3,9	-	3,9
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Première application IFRS 9	-	-	-	0,3	0,3	-	0,3
Divers	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	**-**	**-**	**-**	**(38,9)**	**(38,9)**	**-**	**(38,9)**
Au 31 décembre 2018	**318,6**	**145,8**	**(42,8)**	**383,0**	**804,6**	**2,4**	**807,0**

2. Annexes aux comptes consolidés

Note 1	**Base préparation**	**9**
1.1	Informations générales	9
1.2	Principales méthodes comptables	9
1.3	Fait important	12
Note 2	**Évolutions du périmètre de consolidation**	**12**
2.1	Méthodes de consolidation	12
2.2	Regroupement d'entreprises	12
2.3	Conversion des devises étrangères	13
2.4	Évolution du périmètre	14
2.5	Coentreprises	14
Note 3	**Données opérationnelles**	**14**
3.1	Éléments du compte de résultat	14
3.2	Information sectorielle	16
3.3	Autres produits et charges opérationnels	17
3.4	Éléments du besoin en fonds de roulement	17
3.5	Free cash-flow	20
Note 4	**Avantages du personnel**	**20**
4.1	Engagements de retraite et assimilés	20
4.2	Charges de personnel et rémunération des dirigeants	24
4.3	Paiement en actions	25
Note 5	**Immobilisations incorporelles et corporelles**	**26**
5.1	Écart d'acquisition (goodwill)	26
5.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	27
5.3	Dépréciation des actifs	29
5.4	Engagements de location	30
Note 6	**Provisions**	**31**
6.1	Provisions	31
6.2	Passifs éventuels	32
Note 7	**Financements et instruments financiers**	**32**
7.1	Principes comptables	32
7.2	Résultat financier	33
7.3	Endettement net – emprunts et dettes portant intérêts	34
7.4	Autres actifs et passifs financiers	36
7.5	Juste valeur des actifs et passifs financiers	37
7.6	Risques financiers et instruments financiers	38
7.7	Garanties	42
Note 8	**Impôts sur les résultats**	**43**
8.1	Charge d'impôt	43
8.2	Impôts différés	44
Note 9	**Capitaux propres et résultat par action**	**45**
9.1	Capital social	45
9.2	Résultat par action et dividendes	45
Note 10	**Parties liées**	**46**
10.1	Coentreprises	46
10.2	Les principaux actionnaires	46
10.3	Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance	46
Note 11	**Évènements postérieurs à la clôture**	**46**
Note 12	**Honoraires CAC**	**47**
Note 13	**Principales entités consolidées**	**48**

Note 1 > Base préparation

1.1 Informations générales

Les états financiers consolidés de Tarkett au 31 décembre 2018 reflètent la situation comptable de Tarkett et de ses filiales (ci-après, le « Groupe ») ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises.

Le Groupe est l'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces sportives, offrant une large gamme de solutions à destination des professionnels et des particuliers.

Le Groupe a été introduit en bourse le 21 novembre 2013 et est coté au compartiment A d'Euronext Paris, code ISIN : FR0004188670 – Mnémonique : TKTT.

Le Groupe a son siège social au *1 Terrasse Bellini – Tour Initiale – 92919 Paris-La Défense, France*.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Directoire le 6 février 2019 et examinés par le Conseil de surveillance le 7 février 2019. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires le 26 avril 2019.

1.2 Principales méthodes comptables

1.2.1 Déclaration de conformité et référentiel applicable

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 ont été préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union Européenne à cette date et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias/index-fr.htm. Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

a) Amendements, nouvelles normes et révisions des normes en vigueur et interprétations appliqués sur l'exercice

Les nouvelles normes publiées appliquées par le Groupe sur l'exercice sont les suivantes :

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires issus des contrats clients.

  Le 22 septembre 2016, l'Union Européenne a adopté la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2018. Les amendements associés ont été adoptés le 31 octobre 2017 et seront applicables à la même date que la norme IFRS 15.

  IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients » remplace les normes IAS 18 « Produit des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et les interprétations liées. Elle est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 et comprend de nouveaux principes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et la segmentation des contrats en obligations de performance.

  La norme comprend de nouveaux principes pour la reconnaissance des revenus, ainsi que de nouvelles dispositions quant aux informations à fournir en annexe. Elle établit comme principe que la comptabilisation des produits doit traduire le transfert au client du contrôle d'un bien ou d'un service, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites.

Tarkett développe, fabrique et commercialise des revêtements de sol et des surfaces sportives à destination des professionnels et des consommateurs sur les marchés résidentiel et commercial.

Un processus de revue exhaustif a été mis en œuvre par le Groupe et appliqué à l'ensemble des sources de revenus afin d'identifier, recenser et valoriser les éventuels impacts de la norme sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le Groupe a segmenté son analyse en fonction de ses deux secteurs d'activité : les revêtements de sol et les surfaces sportives.

Pour chacune de ses activités le Groupe a appliqué et analysé la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'aide du modèle en cinq étapes défini par la norme. L'objectif était d'identifier les éventuelles différences avec les principes existants de comptabilisation du chiffre d'affaires du Groupe et les nouvelles modalités de comptabilisation énoncées par la norme IFRS 15. Ce processus a permis de confirmer l'absence d'impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe au regard des règles comptables actuelles.

L'activité revêtements de sol est la principale activité du Groupe. Les contrats conclus par le groupe portent sur la fourniture de produits identifiables et distincts constituant la principale obligation de performance. Aucun contrat long terme significatif n'a été identifié. Le Groupe agit en son propre nom et non en tant que mandataire. Les conditions générales de ventes prévoient un paiement dans un délai inférieur à un an et le Groupe n'offre pas de variable de financement nécessitant une comptabilisation spécifique au regard de la norme IFRS 15. Tarkett ne vend pas d'extension de garantie sur ses produits, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Dans le cadre de l'activité revêtements de sol, les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle inhérent aux obligations de prestations a été transféré au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être mesurés et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. De manière générale, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison des obligations de performance.

Compte tenu de la nature des produits et des conditions générales de vente, les ventes sont enregistrées, le plus souvent à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe ou à la livraison si Tarkett est responsable du transport des produits.

L'activité Surfaces Sportives est composée de la vente des produits directement aux distributeurs et la vente de contrats d'installation (incluant la fourniture des surfaces sportives). La vente directe des produits aux distributeurs suit les mêmes règles Groupe de comptabilisation de revenus que celles énoncées pour l'activité revêtement de sol. Concernant les contrats d'installation, le Groupe ne réalise pas l'installation sans la fourniture des surfaces sportives et considère la fourniture des produits et l'installation comme une seule et même obligation de performance. Les conditions générales de vente des contrats n'offrent pas de variable de financement ou de composantes de financements particulières.

Tarkett ne vend pas d'extension de garantie sur ces installations, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Dans le cadre de l'activité Surfaces Sportives, les produits provenant des prestations de service ou des contrats de construction sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires est reconnu à mesure que les obligations de performance sont remplies. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. L'utilisation de la méthode du pourcentage à l'avancement nécessite la conformité à l'une des trois conditions préalables prévues par la norme IFRS 15, alinéa 35(C).

En application de cet alinéa de la norme, le Groupe comptabilise les produits progressivement dans la mesure où il se conforme à deux des trois conditions :

- l'actif créé par la prestation du groupe Tarkett n'a pas d'autre utilisation que celle prévue par le contrat ; et,
- le Groupe a un droit exécutoire au paiement de la prestation réalisée à date.

Par ailleurs, en fin de période, la majorité des obligations de performance ont été remplies.

Par conséquent, le Groupe considère que la mise en œuvre d'IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

- IFRS 9 : Instruments financiers.

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » adoptée par l'Union Européenne en date du 22 novembre 2016, remplace à compter du 1er janvier 2018 la norme IAS 39 « Instruments financiers ».

La norme IFRS 9 fait l'objet d'une application rétrospective avec effets au 1er janvier 2018. L'exercice comparatif 2017 n'a pas été retraité comme autorisé par la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9 comporte trois phases :

- phase 1 – « Classement et évaluation des instruments financiers » ;
- phase 2 – « Dépréciation des actifs financiers » ;
- phase 3 – « Opérations de couverture hors macro-couverture ».

Phase 1 « Classement et évaluation des instruments financiers »

Les nouvelles catégories des actifs financiers introduites par IFRS 9 sont sans impact sur le mode de comptabilisation des actifs financiers détenus par Tarkett au 1er janvier 2018.

Le tableau ci-dessous présente la classification des actifs et passifs financiers du Groupe suivant l'ancienne norme IAS 39 et selon la nouvelle norme IFRS 9 :

Au 1er janvier 2018 *(en millions d'euros)*	**Classification initiale selon IAS 39**	**Nouvelle classification selon IFRS 9**	**Valeur comptable au 1er janvier 2018 selon IAS 39**	**Valeur comptable au 1er janvier 2018 selon IFRS 9**
Actifs financiers non courants au coût amorti	Prêts et créances	Coût amorti	9,3	9,3
Actifs financiers non courants évalués à la juste valeur	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	22,3	22,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs évalués à la juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	114,7	114,7
Prêts et emprunts	Passifs au coût amorti	Coût amorti	606,5	606,5

Les évolutions apportées par IFRS 9 aux modalités de comptabilisation des restructurations de dettes sont sans impact pour le Groupe car il n'existe pas de dette au 1er janvier 2018 ayant fait l'objet d'une restructuration traitée comptablement comme une « modification de dette » (vs. extinction de dette).

Ainsi, l'application de la phase 1 de la norme IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2018.

Phase 2 « Dépréciation des actifs financiers »

La norme IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation des actifs financiers qui est fondée sur les pertes attendues alors que la norme IAS 39 était fondée sur un modèle de pertes avérées (comptabilisation d'une dépréciation uniquement suite à la survenance d'un évènement de crédit : retard de paiement, détérioration significative de la qualité de crédit). L'application du modèle IFRS 9 conduit à anticiper le rythme de comptabilisation des dépréciations sur les actifs financiers évalués au bilan au coût amorti.

Pour les actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties obtenues. Lors de la comptabilisation initiale de ces actifs financiers non courants, une dépréciation est systématiquement reconnue à hauteur des pertes de crédit attendues résultant d'évènements pouvant survenir dans les douze prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance.

Pour les créances commerciales, le Groupe a effectué une revue de ses créances clients de manière individuelle en tenant compte de la probabilité de défaut des contreparties ainsi que du niveau de couverture de ces créances et a utilisé la méthode simplifiée consistant à provisionner les pertes attendues sur la maturité résiduelle des créances.

Sur la base des travaux réalisés et au regard des dispositifs de gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe, l'application du modèle de pertes de crédit attendues n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 1er janvier 2018.

Ainsi, les impacts de première application du volet dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas significatifs et n'ont pas été comptabilisés dans les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2018.

Phase 3 « Opérations de couverture hors macro-couverture »

Les modifications apportées par IFRS 9 sur la comptabilité de couverture ont principalement pour objet de rapprocher les règles de comptabilisation de la gestion des risques des entreprises.

Les impacts de la première application de la norme IFRS 9 dans les comptes du Groupe concernent notamment la méthode de comptabilisation de la valeur temps des options de change et des options de taux d'intérêt.

Les ajustements de valeur temps constatés pendant la vie de l'option sont désormais comptabilisés en contrepartie des autres éléments du résultat global. La prime initiale de l'option est (i) soit recyclée en résultat au moment où la transaction couverte impacte le résultat lorsque l'élément couvert est lié à une transaction (couvertures de change opérationnelles), (ii) soit amortie en résultat sur la durée de la couverture lorsque l'élément couvert est lié à une période de temps (couvertures de taux).

Les impacts de la première application de la norme ont été retraités dans les capitaux propres d'ouverture du Groupe au 1er janvier 2018 et représentent un montant total net de 0.3 millions d'euros.

- Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2018, le Groupe a adopté l'interprétation IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée et l'amendement à la norme IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Leurs impacts ne sont pas significatifs.

b) Adoption anticipée des nouvelles normes ou interprétations sur l'exercice

Aucune nouvelle norme ou interprétation n'a été appliquée par anticipation par le Groupe sur l'exercice.

c) Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les nouvelles normes publiées non appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- IFRS 16 : Contrats de locations. Le 16 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrats de location financement ». Cette norme, applicable au 1er janvier 2019 (ou 2018, par anticipation) et adoptée par l'Union Européenne, impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 c'est-à-dire comptabiliser un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location.

Une première phase du projet a porté en 2017 sur le recensement des contrats de location dans le Groupe ainsi que la collecte des données nécessaires à l'estimation précise de l'impact sur le bilan.

Le recensement des contrats a été poursuivi en 2018. En nombre, les contrats de location concernent essentiellement des voitures ainsi que des chariots élévateurs. En valeur, les contrats de location sont essentiellement constitués par nos locaux (bureaux, usines et entrepôts).

Conformément à la norme, les contrats ayant une valeur inférieure à 5 000 euros (ou 5 000 dollars US) ou bien conclus pour une durée initiale inférieure à 12 mois seront exclus du champ de la norme.

Parmi les hypothèses clés, il a été décidé de retenir un taux d'actualisation propre à chaque contrat, déterminé en fonction de ses caractéristiques, de sa durée, du risque pays et du risque de crédit de l'entité preneuse, ainsi que des conditions de financement externe du Groupe.

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2018 donnent donc une bonne indication du montant de la dette générée par cette norme, étant rappelé que la dette sera inférieure aux engagements hors bilan du fait de l'application de l'actualisation.

Le Groupe finalise le déploiement d'un système d'information dédié afin de générer les écritures comptables associées à cette norme.

Le Groupe appliquera IFRS 16 au 1er janvier 2019 selon la méthode « rétrospective simplifiée », qui interdit le retraitement des exercices comparatifs.

L'application d'IFRS16 aura pour effet en 2019 une augmentation des immobilisations et de l'endettement net estimée à ce jour à environ + 100 millions d'euros.

Dans le compte de résultat, il en résulte une baisse des charges de location enregistrées dans l'EBITDA, et une hausse de l'amortissement des immobilisations et des frais financiers. L'amélioration de l'EBITDA 2019 en année pleine est estimée à environ + 28 millions d'euros, correspondant à une progression de la marge de + 100 points de base.

L'effet de ces changements sur le ratio Endettement net/EBITDA ajusté est limité à environ + 0,1x l'EBITDA ajusté : sur la base des résultats arrêtés au 31 décembre 2018, le ratio passerait de 2,8x à 2,9x l'EBITDA ajusté pro forma). La documentation des contrats de financement prévoit cependant que les effets du changement de normes comptables seront neutralisés. L'application d'IFRS16 n'aura donc pas de conséquence sur le financement du Groupe.

L'impact sur le résultat net part du Groupe est limité.

1.2.2 Principales estimations et jugement

L'établissement des états financiers consolidés nécessite la prise en compte par la Direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants du bilan ainsi que du compte de résultat.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement aux notes suivantes :

	Notes
Mesure de la juste valeur de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle, des actifs acquis et des passifs pris en charge	2
Test de dépréciation des actifs	5.3
Traitement comptable des instruments financiers	7.6
Provisions pour retraite et engagements sociaux	4.1
Évaluation des impôts différés actifs	8.2
Détermination des autres provisions (garanties et litiges)	6

La Direction du Groupe revoit les hypothèses et estimations de manière continue, en fonction de son expérience et des informations considérées comme significatives au regard de son environnement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments dérivés, les investissements détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs des régimes de retraite et les autres éléments lorsque nécessaire. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

1.3 Fait important

Fin mars 2013, l'Autorité de la concurrence française avait commencé une enquête à l'encontre de plusieurs fabricants de revêtements de sol, incluant Tarkett, en relation avec de potentielles pratiques anticoncurrentielles sur le marché français des revêtements de sols résilients.

Dans sa décision du 18 octobre 2017 n°17-D- 20, l'Autorité de la concurrence a fixé le montant de la sanction pécuniaire à 165 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, l'intégralité du montant a été reconnue en « autres charges opérationnelles ». Le règlement de l'intégralité du montant de l'amende est intervenu en décembre 2017.

Note 2 > Évolutions du périmètre de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

2.1.1 Intégration globale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les comptes des filiales ont été modifiés pour des besoins d'homogénéité (avec les principes adoptés par le Groupe).

Les pertes imputables aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale sont affectées à celles-ci, même si cela a pour effet de les rendre négatives.

2.1.2 Mise en équivalence des coentreprises et des entreprises associées

La coentreprise, au sens d'IFRS 11, est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les intérêts du Groupe dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et concernent principalement les intérêts dans la coentreprise Laminate Park GmbH & Co.

Ils sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et l'ont été uniformément dans toutes les sociétés du Groupe acquises avant le 31 décembre 2018 (Cf. Note 2.4 Évolution du périmètre).

2.2 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le *goodwill* à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle
Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit :

- à la juste valeur ; soit
- au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise, qui sont généralement à la juste valeur.

Les modifications du pourcentage de détention dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres car conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le *goodwill* et aucun profit et aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

Options de vente d'actions accordées aux minoritaires
Lorsque le Groupe s'engage à acquérir les intérêts minoritaires, ceux-ci ont l'option de céder au Groupe leurs actions à un terme fixe et à un prix donné qui peut être réglé en numéraire. Le Groupe consolide l'entité comme si les intérêts minoritaires avaient été acquis. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette présentée en « autres dettes » correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente dont tout changement ultérieur dans l'évaluation est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2018, toutes les options de rachat ont été exercées.

2.3 Conversion des devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de Tarkett et de ses filiales situées dans la zone euro est l'euro. Les différentes entités du Groupe gérant leurs activités de manière autonome, la monnaie fonctionnelle de ces entités situées hors de la zone euro est généralement leur monnaie locale.

Les entités situées dans la zone CEI (« Communauté des États Indépendants ») ont l'euro pour monnaie fonctionnelle. L'analyse des indicateurs primaires et secondaires définis dans la norme IAS 21.9 a mené le Groupe à confirmer ce choix pour les comptes 2018.

La monnaie de présentation des comptes du groupe Tarkett est l'euro.

Transactions en monnaie étrangère
Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées dans leurs monnaies fonctionnelles respectives en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change résultant de ces transactions sont enregistrés en résultat opérationnel ou financier en fonction des postes du bilan concernés.

Certaines opérations sont couvertes par des contrats d'instruments dérivés : le traitement comptable de ces transactions est décrit en note 7.6.

Les éléments non monétaires ne sont pas réévalués en date de clôture et restent convertis selon les taux de change historiques, tandis que les éléments monétaires sont convertis selon les cours de change en vigueur à la date des états financiers.

États financiers des activités à l'étranger
À la date de clôture, les éléments du bilan liés aux activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture, et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat global en réserve de conversion.

Investissements nets dans une activité à l'étranger
Quand un emprunt ou un prêt à long terme en devise étrangère est accordé à une filiale, il peut être considéré comme étant constitutif d'un investissement net dans une société étrangère. Les écarts de conversion liés à ces éléments long terme sont alors reconnus en réserves de conversion dans le résultat global.

2.4 Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Tarkett est le suivant : (Cf. note 13 donnant la liste des sociétés consolidées).

Nombre de sociétés	31 décembre 2017	Fusions	Acquisitions	Liquidations	31 décembre 2018
Sociétés consolidées en intégration globale	78	(2)	2	-	78
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	-	1	-	2
Total	**79**	**(2)**	**3**	**-**	**80**

2.4.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2018

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

a) Acquisitions

Fin 2017, FieldTurf Tarkett SAS a acquis 30% des titres de AllSports Constructions & Maintenance, société établie en Écosse et consolidée en mise en équivalence en 2018.

Le 31 janvier 2018, Tarkett a acquis par l'intermédiaire de sa filiale FieldTurf Tarkett SAS les actifs de Grass Manufacturers Pty Limited (Grassman), un leader australien de la fabrication de pelouse synthétique.

Au 1er juillet 2018, le groupe Tarkett, par l'intermédiaire de sa filiale FieldTurf Tarkett USA Holdings Inc., a acquis la Société Tennis and Track Company, société localisée aux États-Unis.

En septembre 2018, Tarkett USA Inc a acquis Lexmark Carpet Mills qui fabrique des moquettes de haute qualité, principalement pour le secteur de l'hôtellerie en Amérique du Nord.

En novembre 2018, Tarkett a acquis, par le biais de la Société FieldTurf Inc certains actifs de la Société Thermagreen, société spécialisée dans la Production et commercialisation de matériaux en mousse de polyéthylène.

b) Fusions

En 2018, au Pays-Bas, la société Tarkett Sport BV a absorbé FieldTurf Benelux BV et en Belgique, la société Tarkett NV a absorbé Tarkett Belux.

2.4.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2017

a) Fusions

En 2017, au Canada, la société Tandus Centiva Limited a absorbé les sociétés Nova Scotia Limited et Tandus Centiva GP.

En Serbie, la société Tarkett DOO Backa Palancka a absorbé les sociétés Sintelon RS DOO Backa Palancka et Sintelon DOO Backa Palancka.

Par ailleurs, en France, la société Tarkett France a absorbé Desso SAS.

Enfin, aux États-Unis, les sociétés Tarkett Finance Inc. et Domco Products Texas Inc. ont respectivement absorbé Tarkett Entreprises Inc. et Texas Tile Manufacturing LLC.

b) Options de rachat

En novembre 2017, l'engagement de rachat des intérêts minoritaires (49 %) de la société FieldTurf Benelux B.V. a été exercé. La société FieldTurf Benelux BV. était déjà consolidée en intégration globale.

En décembre 2017, l'engagement de rachat des intérêts minoritaires (49 %) de la société Morton Extrusions Technik (M.E.T GmbH) a été exercé. La société Morton Extrusions Technik (M.E.T GmbH) était déjà consolidée en intégration globale.

2.5 Coentreprises

La société allemande Laminate Park GmbH & Co KG est détenue conjointement avec le groupe Sonae.

La société Laminate Park GmbH & Co KG produit du revêtement de sol stratifié et des panneaux de bois aggloméré à destination du marché EMEA.

Le Groupe détient également une participation dans la Société AllSports Constructions & Maintenance, société établie en Écosse.

Note 3 > Données opérationnelles

3.1 Éléments du compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle inhérents aux obligations de prestations a été transféré au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués nets des retours, ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits provenant des prestations de service ou des contrats de construction, dans le cadre de l'activité des surfaces sportives, sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaire est reconnu à mesure que les obligations de performance sont remplies.

Le chiffre d'affaires net comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

3.1.2 Résultat d'exploitation

a) Subventions d'investissement reçues

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan, en déduction du coût des immobilisations corporelles qu'elles ont financées. Ainsi, elles sont comptabilisées en revenu pendant la durée de vie de l'actif, réduisant la charge d'amortissement.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles seront perçues et que le Groupe réunit les conditions de leur attribution. Elles sont portées au compte de résultat et réparties d'une manière systématique et régulière sur la durée de reconnaissance des dépenses qu'elles financent.

b) Charges

Coût de revient des ventes
Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût d'achat des marchandises, le coût de revient industriel des produits fabriqués, ainsi que les coûts d'approvisionnement, de transport et de logistique.

Frais commerciaux
Les frais commerciaux représentent les dépenses du département marketing et de la force de vente ainsi que les frais de publicité, de distribution, les commissions sur ventes et les pertes sur créances.

Frais de recherche et développement
Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour leur inscription à l'actif, comme indiqué en 5.2.1.

Frais généraux et administratifs
Cette rubrique comprend les salaires et les frais généraux de management et d'administration à l'exception des montants imputés à d'autres centres de coût.

c) Autres produits et charges opérationnels

Cette catégorie comprend tous les produits et charges opérationnels non directement rattachés aux autres fonctions opérationnelles, notamment les coûts opérationnels des engagements de retraite et les coûts liés à certains litiges.

3.1.3 EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté constitue un indicateur clé pour le Groupe lui permettant de mesurer la performance de son exploitation courante.

Il est défini en prenant le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements, et en retraitant les produits et charges suivants :

- les coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe ;
- les plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs ;
- les provisions pour perte de valeur et les reprises de provisions basées uniquement sur les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe ;
- les coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques, incluant les honoraires juridiques, les coûts d'acquisition, les honoraires de conseils et autres ajustements ;
- les dépenses liées aux paiements en actions considérés comme des éléments exceptionnels ;
- d'autres éléments ponctuels, considérés comme exceptionnels par nature.

(en millions d'euros)		Ajustements					
	2018	Restructuration	Résultat sur cession d'actifs/perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Rémunération en actions	Autres	2018 ajusté
Chiffre d'affaires net	2 836,1	-	-	-	-	-	2 836,1
Coût de revient des ventes	(2 183,7)	7,6	2,8	2,4	-	-	(2 171,0)
Marge brute	**652,4**	**7,6**	**2,8**	**2,4**	**-**	**-**	**665,2**
Frais commerciaux	(330,1)	1,0	-	-	0,1	(0,2)	(329,3)
Frais de recherche et de développement	(36,0)	0,4	-	-	-	-	(35,6)
Frais généraux et administratifs	(180,0)	1,9	0,6	2,4	4,0	1,1	(170,0)
Autres produits et charges opérationnels	0,3	0,3	-	0,3	-	-	1,0
Résultat d'exploitation (EBIT)	**106,6**	**11,2**	**3,3**	**5,1**	**4,1**	**0,9**	**131,3**
Dépréciation et amortissements	121,5	(0,7)	(3,3)	-	-	-	117,5
EBITDA	**228,1**	**10,5**	**-**	**5,1**	**4,1**	**0,9**	**248,7**

(en millions d'euros)		Ajustements					
	2017	Restructuration	Résultat sur cession d'actifs/perte de valeur	Regroupements d'entreprises	Rémunération en actions	Autres[1]	2017 ajusté
Chiffre d'affaires net	2 841,1	-	-	-	-	-	2 841,1
Coût de revient des ventes	(2 138,1)	1,6	3,9	-	1,0	-	(2 131,6)
Marge brute	703,0	1,6	3,9	-	1,0	-	709,5
Frais commerciaux	(319,4)	(1,2)	-	-	0,5	-	(320,1)
Frais de recherche et de développement	(36,4)	0,4	-	-	0,3	-	(35,7)
Frais généraux et administratifs	(187,5)	0,8	0,6	0,6	10,3	0,4	(174,8)
Autres produits et charges opérationnels	(147,0)	0,5	0,1	(1,9)	-	165,7	17,4
Résultat d'exploitation (EBIT)	12,7	2,1	4,6	(1,3)	12,1	166,1	196,3
Dépréciation et amortissements	122,3	1,0	(4,5)	-	-	-	118,8
EBITDA	**135,0**	**3,1**	**0,1**	**(1,3)**	**12,1**	**166,1**	**315,1**

(1) Autres : comprend l'ajustement de 165 millions d'euros comptabilisé suite à la décision de l'Autorité de la concurrence française (cf. Note 1.3).

3.2 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », la segmentation du Groupe a été réalisée en fonction de son organisation de gestion interne et de ses produits. Le Groupe s'organise en quatre segments :

- Europe, Moyen-Orient et Afrique dit « **EMEA** » ;
- Amérique du Nord ;
- Communauté des États Indépendants dit « **CEI** », Asie-Pacifique dit « **APAC** » et Amérique latine ;
- Surfaces sportives.

Certains frais ne sont pas alloués, notamment les frais de siège et la R&D Groupe.

Par secteur opérationnel

2018 *(en millions d'euros)*	Revêtements de sol			Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	908,4	783,6	580,5	563,6	-	2 836,1
Marge brute	244,0	191,1	111,5	105,6	0,2	652,4
% du chiffre d'affaires net	*26,9 %*	*24,4 %*	*19,2 %*	*18,7 %*		*23,0 %*
EBITDA ajusté	97,3	70,2	74,1	52,8	(45,7)	248,7
% du chiffre d'affaires net	*10,7 %*	*9,0 %*	*12,8 %*	*9,4 %*		*8,8 %*
Ajustements	(5,8)	(4,0)	(1,7)	(1,5)	(7,6)	(20,6)
EBITDA	91,5	66,1	72,4	51,4	(53,4)	228,1
% du chiffre d'affaires net	*10,1 %*	*8,4 %*	*12,5 %*	*9,1 %*		*8,0 %*
Résultat d'exploitation (EBIT)	48,9	14,9	26,6	31,0	(14,8)	106,6
% du chiffre d'affaires net	*5,4 %*	*1,9 %*	*4,6 %*	*5,5 %*		*3,8 %*
Investissements courants	40,1	41,7	22,2	12,9	10,4	127,3

2017 *(en millions d'euros)*	Revêtements de sol			Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	926,4	783,4	619,0	512,3	-	2 841,1
Marge brute *% du chiffre d'affaires net*	274,4 *29,6 %*	218,2 *27,8 %*	124,4 *20,1 %*	87,1 *17,0 %*	(1,1)	703,0 *24,7 %*
EBITDA ajusté *% du chiffre d'affaires net*	126,8 *13,7 %*	95,0 *12,1 %*	88,5 *14,3 %*	51,5 *10,0 %*	(46,7)	315,1 *11,1 %*
Ajustements (1)	(168,5)	(2,4)	(1,8)	(2,6)	(4,8)	(180,1)
EBITDA *% du chiffre d'affaires net*	(41,7) *(4,5) %*	92,6 *11,8 %*	86,7 *14,0 %*	48,9 *9,5 %*	(51,5)	135,0 *4,8 %*
Résultat d'exploitation (EBIT) *% du chiffre d'affaires net*	(73,7) *(8,0) %*	25,3 *3,2 %*	42,6 *6,9 %*	30,1 *5,9 %*	(11,6)	12,7 *0,4 %*
Investissements courants	36,5	30,8	17,3	16,1	10,2	110,9

(1) EMEA : comprend l'ajustement de 165 millions d'euros comptabilisés suite à la décision de l'Autorité de la concurrence français.

Informations sur l'activité en France et dans les autres pays significatifs

L'activité du Groupe en France est inférieure à 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2018, comme en 2017.

Les actifs non courants en France, si l'on exclut le *goodwill* non affecté issu de la fusion entre Tarkett et Sommer au début des années 2000, représentent également moins de 10 % du total des actifs non courants du Groupe en 2018 et en 2017.

Tarkett considère un seuil de 25 % du chiffre d'affaires comme significatif. Seuls les États-Unis sont supérieurs à ce seuil, avec 41,0 % du chiffre d'affaires consolidé en 2018 (40,0 % du chiffre d'affaires en 2017).

Concernant les actifs non courants, les États-Unis représentent 50,0 % du total des actifs non courants du Groupe au 31 décembre 2018 (40,0 % au 31 décembre 2017).

Tarkett n'a pas de client qui représente plus de 10 % de son chiffre d'affaires. En 2018, le client le plus significatif représente 3 % du chiffre d'affaires consolidé (3 % en 2017).

3.3 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2018	2017
Gains de cession d'actifs immobilisés	0,5	0,3
Autres produits opérationnels	12,7	29,8
Autres produits opérationnels	**13,2**	**30,1**
Pertes de cessions d'actifs immobilisés	-	-
Autres charges opérationnelles (1)	(12,9)	(177,1)
Autres charges opérationnelles	**(12,9)**	**(177,1)**
Total autres produits et charges opérationnels	**0,3**	**(147,0)**

(1) En 2017, comprend la sanction pécuniaire décidée par l'Autorité de la concurrence française pour 165 millions d'euros.

3.4 Éléments du besoin en fonds de roulement

3.4.1 Stocks

Les stocks sont évalués, selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), au plus bas du coût de revient ou de la valeur nette réalisable. Les coûts de revient des stocks fabriqués comprennent tous les coûts directs et une quote-part de frais généraux et d'amortissement des outils de production. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Matières premières et fournitures	148,0	132,7
Produits en cours	75,5	66,1
Produits finis	264,0	239,1
Échantillons	2,4	1,0
Présentoirs	(2,3)	-
Pièces de rechange et consommables	22,8	22,4
Total valeur brute	**510,4**	**461,3**
Provision pour dépréciation de stock	(61,1)	(57,1)
Total stocks nets	**449,3**	**404,2**

Détail de la provision pour dépréciation sur stocks

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Dotation	Reprise	Impact de change	Autres	31 décembre 2018
Matières premières et fournitures	(10,5)	(2,4)	2,8	(0,2)	(0,1)	(10,4)
Produits en cours	(5,7)	(2,7)	0,9	(0,1)	(0,2)	(7,8)
Produits finis	(33,8)	(10,2)	8,3	(0,4)	0,0	(36,1)
Échantillons	(0,3)	(0,1)	0,1	(0,0)	-	(0,3)
Pièces de rechange et consommables	(6,8)	(0,7)	0,9	0,1	-	(6,5)
Total provision pour dépréciation de stock	**(57,1)**	**(16,1)**	**13,0**	**(0,6)**	**(0,3)**	**(61,1)**

Les taux de provision sur stocks sont appliqués de manière similaire sur les différentes périodes.

Le coût des matières premières en 2018 s'élève à 1 179,0 millions d'euros (contre 1 164,7 millions d'euros en 2017).

3.4.2 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont comptabilisés à leur valeur nominale facturée convertie au taux de clôture, diminuée des provisions pour créances douteuses.

Cette provision repose sur l'estimation faite par la direction de la possibilité du recouvrement des créances clients et la valorisation des actifs courants, notamment en cas de détérioration du degré de fiabilité d'un client important ou de nouveaux défauts de paiements.

Provisions pour créances clients

Lorsque les créances clients ne sont pas couvertes par une assurance-crédit les provisions pour couvrir le risque de non recouvrement partiel ou total des créances clients sont constituées selon la méthode des pertes attendues.

Les créances douteuses sont identifiées et provisionnées ainsi :

- une provision statistique, basée sur l'ancienneté des créances échues est définie de la manière suivante :

Créances échues	Dépréciation *(pourcentage du montant brut)*
De 61 à 180 jours	25 %
De 181 à 270 jours	50 %
De 271 à 360 jours	75 %
De plus de 360 jours	100 %

- une provision complémentaire au cas par cas en application du jugement professionnel.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances sur des parties liées	8,1	7,8
Créances sur clients et comptes rattachés	360,1	368,1
Total valeur brute	368,2	375,9
Provisions pour créances douteuses	(17,7)	(19,7)
Total créances nettes	**350,5**	**356,2**

La variation de la provision pour créances douteuses s'élève à 2.00 millions d'euros et s'explique principalement de la façon suivante :

- - 7.00 millions d'euros de dotation ;
- 8.80 millions d'euros de reprise ;
- 0.20 million d'euros d'effet de change.

Détail des créances échues non dépréciées

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances échues 0-180 jours	54,0	39,5
Créances échues 181-270 jours	1,0	0,6
Créances échues 271-360 jours	0,2	0,1
Créances échues > 360 jours	0,8	1,2
Créances, procédures de faillite, affaires juridiques	1,4	0,9
Total créances échues non dépréciées	**57,4**	**42,3**

3.4.3 Autres créances

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres créances à long terme	**-**	**-**
Charges constatées d'avance	19,6	15,5
Créances d'impôt courant	24,6	23,9
TVA et autres taxes	16,9	18,6
Autres créances et actifs courants	23,0	18,9
Autres créances à court terme	**84,1**	**76,9**

3.4.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et autres dettes sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les dettes dont l'échéance est supérieure à un an, dont 5.9 millions d'euros au titre de produits différés, sont ramenées à leur valeur nette actuelle.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs et comptes rattachés	281,5	284,6
Effets à payer	2,1	4,3
Fournisseurs et comptes rattachés	**283,6**	**288,9**

3.4.5 Autres dettes

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes liées au personnel	96,4	96,5
Impôt courant	13,3	19,7
TVA et autres taxes	15,7	16,8
Remises clients	39,9	41,2
Dettes diverses	27,8	22,9
Autres dettes	**193,1**	**197,4**

3.5 *Free cash-flow*

Cet indicateur correspond à la liquidité générée par les activités opérationnelles après déduction des investissements réalisés hors acquisitions de filiales et autres variations de périmètre.

Le calcul du *free cash-flow* est défini à partir des éléments présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidés et est constitué des éléments suivants :

- flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement ;
- variation du besoin en fonds de roulement ;
- intérêts (nets) payés ;
- impôts (nets) payés ;
- divers éléments opérationnels payés ;
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- produit de la cession d'immobilisations corporelles.

	2018	2017
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement	218,5	128,1
Variation du besoin en fonds de roulement	(12,3)	(37,0)
Intérêts net payés	(17,2)	(11,3)
Impôts nets payés	(25,3)	(37,8)
Divers éléments opérationnels payés	(0,7)	(1,0)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(128,2)	(111,1)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1,5	4,5
Free cash-flow	**36,4**	**(65,6)**

Note 4 > Avantages du personnel

4.1 Engagements de retraite et assimilés

Il existe dans le Groupe différents systèmes de provisions pour retraite qui dépendent des conditions juridiques, économiques et fiscales de chaque pays. Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, les versements effectués à des régimes de retraite ou de prévoyance.

Régimes à cotisations définies
Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations définies et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant le présent exercice et les exercices antérieurs.

Ces cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies
Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des prestations futures constituant un engagement futur pour le Groupe. Le risque actuariel et les risques de placement incombent alors à l'entreprise. Le calcul de l'engagement est déterminé suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Ce calcul actuariel suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux, taux d'actualisation).

Lorsque les régimes à prestations définies sont partiellement ou intégralement financés par des cotisations versées à un fonds distinct ou à une compagnie d'assurances, les actifs de ces entités sont évalués à leur juste valeur.

L'obligation est alors enregistrée au bilan, déduction faite de la valeur des actifs du régime qui couvrent cette obligation.

L'évaluation de ces engagements est effectuée à la fin de chaque semestre par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Description des régimes

Au 31 décembre 2018, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi les plus importants du Groupe se trouvent aux États-Unis, en Allemagne, en Suède, au Canada et au Royaume-Uni. Ces cinq pays représentent près de 90 % des engagements totaux au titre des régimes à prestations définies.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les régimes de retraite du Groupe sont fermés aux nouveaux entrants et à l'accumulation des droits depuis plusieurs années. La plupart des plans au Canada sont désormais fermés. Ces régimes sont préfinancés selon les normes légales locales. En outre, le Groupe opère des régimes de remboursement de frais médicaux et d'assurance-vie pour certains salariés aux États-Unis. Ces plans ne sont pas couverts par des actifs de financement et sont aujourd'hui fermés.

En Suède, le régime de retraite à prestations définies est obligatoire pour les salariés nés avant 1979, selon la convention collective applicable. Les salariés nés après cette date participent au régime obligatoire à cotisations définies. En Allemagne, le Groupe offre une pension de retraite, des régimes de médailles du travail et de pré-retraite.

Par ailleurs, le Groupe offre des indemnités de fin de carrière prévues par la législation ou les accords collectifs applicables dans certains pays comme en France et en Italie.

La duration moyenne pondérée de l'obligation est de 13 ans.

Événements spéciaux

En 2018, il a été décidé de geler les droits des participants au plan de pension au Canada. Les participants actifs cotisent désormais dans un plan multi-employeur ne générant pas de passifs sociaux. Une partie des actifs a également choisi de transférer les droits acquis dans le nouveau plan.

Il n'y a pas eu d'autres évènements spéciaux majeurs survenus en 2018.

Hypothèses

La comptabilisation des valeurs actuarielles est basée sur les taux d'intérêt à long terme, les prévisions d'augmentations futures des salaires et les taux d'inflation. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Retraites	Autres engagements sociaux	Retraites	Autres engagements sociaux
Taux d'actualisation pondéré	3,10 %		3,06 %	
Incluant :				
États-Unis	4,25 %	4,25 %	3,75 %	3,75 %
Allemagne	1,50 %		1,50 %	
Suède	2,50 %		2,75 %	
Royaume-Uni	2,75 %		2,40 %	
Canada	3,75 %/4,00 %		3,75 %	
Taux d'augmentation des salaires	2,60 %		2,87 %	
Inflation	2,16 %		2,40 %	

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- États-Unis : iBoxx $ 15+ year AA ;
- Zone euro : iBoxx € Corporate AA 10+ ;
- Suède : obligations de sociétés suédoises ;
- Royaume-Uni : iBoxx £ 15+ year AA ;
- Canada : obligations canadiennes AA « Mercer Yield Curve Canada ».

Montants portés au bilan *(en millions d'euros)*	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Retraites	Autres engagements sociaux	Total	Retraites	Autres engagements sociaux	Total
Obligations de prestations	220,6	1,8	222,4	232,1	2,0	234,1
Valeur actuelle des placements	(92,6)	-	(92,6)	(98,7)	-	(98,7)
Engagement net comptabilisé au bilan	**128,0**	**1,8**	**129,8**	**133,4**	**2,0**	**135,4**

Engagements de retraite *(en millions d'euros)*	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan
Au 1er janvier	232,1	(98,7)	133,4	246,2	(100,6)	145,6
Droits accumulés durant l'année	3,8	-	3,8	4,2	-	4,2
Droits accumulés dans le passé	(1,1)	-	(1,1)	(0,1)	-	(0,1)
(Gains)/Perte sur les nouveaux régimes de retraite	(0,4)	-	(0,4)	-	-	-
Coût financier (effet de l'actualisation)	6,8	(3,2)	3,6	7,2	(3,2)	4,0
Mise à jour des autres engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs et taxes (dépenses payées)	(0,2)	1,7	1,5	(0,2)	1,6	1,4
Charge/(produit) de l'exercice	8,9	(1,4)	7,5	11,1	(1,6)	9,5
Prestations payées par la société	(5,2)	-	(5,2)	(4,8)	-	(4,8)
Prestations versées sur la base du plan	(10,9)	10,9	-	(7,7)	7,7	-
Contributions des participants au régime des retraites	0,2	(0,2)	-	0,3	(0,3)	-
Cotisations employeurs	-	(5,1)	(5,1)	-	(4,7)	(4,7)
Changements dans les hypothèses démographiques	(1,1)	-	(1,1)	(1,7)	-	(1,7)
Changements dans les hypothèses financières	(5,5)	-	(5,5)	3,7	-	3,7
Changements d'expérience	(0,2)	-	(0,2)	(0,9)	-	(0,9)
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	-	4,4	4,4	-	(8,4)	(8,4)
Coût/(produit) total des pensions reconnu dans le résultat global	(6,8)	4,4	(2,4)	1,1	(8,4)	(7,3)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	2,3	(2,5)	(0,2)	(14,1)	9,2	(4,9)
Au 31 décembre	**220,6**	**(92,6)**	**128,0**	**232,1**	**(98,7)**	**133,4**

Autres engagements sociaux *(en millions d'euros)*	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan	Obligations de prestations	Valeur actuelle des placements	Passif net porté au bilan
Au 1er janvier	2,0	-	2,0	8,5	-	8,5
Droits accumulés durant l'année	-	-	-	0,3	-	0,3
Droits accumulés dans le passé	-	-	-	(5,9)	-	(5,9)
(Gains)/Perte sur les nouveaux régimes de retraite	-	-	-	-	-	-
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,1	-	0,1	(0,0)	-	(0,0)
Mise à jour des autres engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs et taxes (dépenses payées)	-	-	-	-	-	-
Charge/(produit) de l'exercice	**0,1**	**-**	**0,1**	**(5,6)**	**-**	**(5,6)**
Prestations versées aux bénéficiaires	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Prestations payées par la société	**(0,3)**	**-**	**(0,3)**	**(0,1)**	**-**	**(0,1)**
Contributions des participants au régime des retraites	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Cotisations employeurs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Changements d'hypothèses démographiques	(0,0)	-	(0,0)	-	-	-
Changements dans les hypothèses financières	(0,1)	-	(0,1)	-	-	-
Changements d'expérience	(0,0)	-	(0,0)	(0,3)	-	(0,3)
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	-	-	-	-	-	-
Coût/(produit) total des pensions reconnu dans le résultat global	**(0,1)**	**-**	**(0,1)**	**(0,3)**	**-**	**(0,3)**
Variations de périmètre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations des taux de change	**0,1**	**-**	**0,1**	**(0,5)**	**-**	**(0,5)**
Au 31 décembre	**1,8**	**-**	**1,8**	**2,0**	**-**	**2,0**

Allocation des actifs du régime par nature de placement

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actions	36,7 %	47,7 %
Obligations	39,2 %	28,3 %
Contrats d'assurance	14,0 %	12,7 %
Trésorerie et équivalent de trésorerie (liquidité)	7,1 %	8,5 %
Immobilier	3,0 %	2,8 %

Sensibilité sur le taux d'actualisation

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Augmentation de 50 points de base Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(13,5)	(14,5)
Diminution de 50 points de base Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	14,9	15,9

Sensibilité sur le taux d'inflation

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Augmentation de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	4,8	3,2
Diminution de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(4,4)	(3,2)

Prestations à verser lors des 5 prochaines années

Les prestations qui devront être versées dans les cinq prochaines années au titre des plans de retraites et assimilés sont estimées comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
2018	-	12,3
2019	11,8	11,7
2020	11,0	11,5
2021	11,2	10,7
2022	11,1	11,1
2023	11,4	-
Total	**56,5**	**57,3**

4.2 Charges de personnel et rémunération des dirigeants

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Rémunérations et salaires	(668,6)	(671,5)
Charges de retraites	(2,3)	1,5
Coût de personnel total	**(670,9)**	**(670,0)**
Nombre moyen d'employés	12 907	12 764

Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil de surveillance.

Les principaux dirigeants ont reçu les rémunérations suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avantages du personnel à court terme	6,2	11,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	0,9	-
Paiements fondés sur des actions	3,2	2,9
Total	**10,4**	**14,1**

Les montants des rémunérations allouées comprennent leurs salaires, jetons de présence et des avantages en nature.

4.3 Paiement en actions

Le Groupe met régulièrement en place des plans d'attribution d'actions gratuites. À la date d'attribution des droits, le Groupe détermine la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés dans le cadre des paiements fondés sur des actions. Cette juste valeur est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. À chaque clôture, le montant est ajusté de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est repose le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition.

Concernant les 3 plans en cours, les actions ordinaires seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période dite d'acquisition de deux ans. L'attribution est conditionnée au respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), ainsi que d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'attribution. Le plan LTIP 2018 est également conditionné à une condition de performance de marché.

En 2018, le plan LTIP 2015 s'est traduit par l'attribution de 300 973 actions.

	LTIP 2016	LTIP 2017	LTIP 2018
Date d'attribution	1 décembre 2016	25 septembre 2017	25 juillet 2018
Fin de la période d'attribution	30 juin 2019	30 juin 2020	30 juin 2021
Nombre d'actions	243 575	277 715	334 088
Valeur estimée à la date de mise en place du plan *(en euros)*	32,00	37,00	19,85
Estimation au 31 décembre 2018 du nombre d'actions à livrer	121 788	138 858	334 088
Modalité de règlement	Distribution d'actions		
Charges 2018 *(en millions d'euros)*	(0,7)	(2,0)	(1,2)
Charges 2017 *(en millions d'euros)*	(3,1)	(1,4)	-
Charges 2016 *(en millions d'euros)*	(0,4)	-	-

Note 5 > Immobilisations incorporelles et corporelles

5.1 Écart d'acquisition (*goodwill*)

Pour l'évaluation du *goodwill*, Tarkett applique la norme IFRS 3 révisée (voir 2.2), excepté pour les acquisitions comptabilisées avant le 31 décembre 2009, pour lesquelles la norme IFRS 3 2004 s'appliquait.

Le *goodwill* négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le *goodwill* est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en 5.3) ou en cas d'événement pouvant laisser penser qu'une perte de valeur a pu survenir.

Le *goodwill* est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du *goodwill* est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

L'évolution du *goodwill* peut être analysée comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur nette comptable en début de période	510,5	550,4
Goodwill sur acquisitions de la période	132,4	0,5
Ajustement à la comptabilisation initiale du *goodwill*	-	-
Impact des effets de change	19,1	(40,4)
Valeur nette comptable en fin de période	**662,0**	**510,5**

Le 1er octobre 2018, le Groupe a finalisé l'acquisition de Lexmark Carpet Mills aux États-Unis. Lexmark est spécialisé dans la fabrication de moquettes de haute qualité, principalement pour le secteur de l'hôtellerie en Amérique du Nord. Cette société, qui emploie 460 personnes et dispose d'un site de production aux États-Unis, a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires d'environ 120 millions de dollars.

La contrepartie transférée s'élève à 222,6 millions d'euros et comprend le remboursement de la dette de Lexmark d'une valeur de 104,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition sur Lexmark s'élève à 128,2 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	
Contrepartie transferee (+)	222.6
Juste valeur des actifs acquis (-)	94.4
Total écart d'acquisition comptabilisé	**128.2**

Le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2018 est provisoire et peut être ajusté dans la limite des 12 mois suivant l'acquisition prévus par IFRS3 révisée.

Ce *goodwill* s'explique principalement par :

- des technologies et du savoir-faire spécifiques,
- des parts de marché dans les segments de l'hôtellerie et de la moquette résidentielle aux États-unis
- des synergies de vente et de logistique sont attendues et s'appuient sur des ventes croisées des produits Lexmark et Tarkett.

Par ailleurs, le 31 janvier 2018, Tarkett a acquis par l'intermédiaire de sa filiale FieldTurf Tarkett SAS les actifs de Grass Manufacturers Pty Limited (Grassman), un leader australien de la fabrication de pelouse synthétique. L'acquisition de Grassman permet d'étendre la présence de FieldTurf sur le marché australien, en particulier dans le domaine du hockey, du tennis et des aménagements paysagers, en complément des activités pour le football et le rugby. Cette acquisition offrira également une plateforme solide pour soutenir les constructeurs et installateurs de terrains à travers toute l'Australie.

Au 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition sur Grassman s'élève à 7,8 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	
Contrepartie transferee (+)	9.3
Juste valeur des actifs acquis (-)	1.5
Total écart d'acquisition comptabilisé	**7.8**

Le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2018 est provisoire et peut être ajusté dans la limite des 12 mois suivant l'acquisition comme prévus par IFRS3 révisée.

5.1.1 Répartition du *goodwill* entre les différentes UGT

La répartition du *goodwill* entre les différentes UGT est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Résilient & divers	70,4	69,8	70,9	70,3
Moquette	33,5	33,5	33,5	33,5
Bois	-	-	-	-
Laminé	-	-	-	-
EMEA	**103,9**	**103,3**	**104,4**	**103,8**
Commercial (hors moquette)	72,8	55,8	70,5	53,5
Tandus & Centiva	312,9	312,9	175,7	175,7
Résidentiel	-	-	-	-
Amérique du Nord	**385,7**	**368,7**	**246,2**	**229,2**
CEI	96,5	95,5	96,5	95,5
APAC	(0,0)	(0,0)	-	-
Amérique latine	0,1	0,1	0,1	0,1
CEI, APAC et Amérique latine	**96,6**	**95,6**	**96,6**	**95,6**
Pistes d'athlétisme	39,1	33,4	36,0	30,5
Gazon synthétique & autres	61,4	61,0	51,8	51,4
Surfaces sportives	**100,5**	**94,4**	**87,8**	**81,9**
Total *goodwill*	**686,7**	**662,0**	**535,0**	**510,5**

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

5.2.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement
Selon IAS 38, les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour l'inscription à l'actif des frais de développement.

Brevets
Les brevets sont présentés nets des amortissements et éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts capitalisés correspondent principalement aux frais de conseil juridique. Les brevets sont amortis dès leur date de dépôt de façon linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation estimée et les dates d'échéance de ces brevets.

Licences informatiques
Les licences informatiques sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissements
Les amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés dès leur date de disponibilité de façon linéaire :

- brevets et marques : sur la durée la plus courte entre la durée de vie du brevet ou sa durée d'utilisation ;
- coûts de développement : 3 - $6^{2/3}$ ans ;
- logiciels informatiques : 3 - 5 ans.

5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Coût d'acquisition
Le coût des immobilisations inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les autres coûts directement attribuables pour disposer du bien dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même, comprend les coûts des matières premières et de la main d'œuvre directe, l'estimation initiale, le cas échéant, des coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Dépenses ultérieures
Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont capitalisées et enregistrées comme un actif distinct s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe, alors que les dépenses de maintenance et de réparation sont généralement enregistrées en charges au cours de la période où elles sont encourues.

Amortissements
En fonction de l'usage économique de l'immobilisation, les méthodes d'amortissement linéaire se situent dans les fourchettes de durées d'utilisations suivantes :

- Immeubles : 20-30 ans ;
- Machines et équipements : $6^{2/3}$ - 10 ans ;
- Cylindres d'impression : 2 ans ;
- Autres équipements et fournitures : 3-5 ans.

Location financement
Au commencement d'un accord, le Groupe détermine si l'accord est ou contient un contrat de location.

Les contrats de location de biens immobiliers ou mobiliers dans lesquels le Groupe a conservé en substance la quasi-totalité des risques et avantages sont qualifiés de location financement.

Les biens acquis en location financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle du paiement minimum à la date de début des contrats.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant.

Les principes d'amortissement et de valorisation ultérieure de l'actif sont similaires à ceux des autres immobilisations corporelles, excepté lorsque la durée du contrat est plus courte que la durée d'utilisation du bien, et qu'il n'y a pas de certitude quant au transfert de propriété à l'issue du contrat.

Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les charges de location sont enregistrées en résultat et réparties de façon linéaire sur la durée du contrat.

La répartition des valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Frais de recherche et développement	5,1	6,0
Brevets	11,2	14,5
Marques	29,1	31,8
Licences informatiques	24,9	28,9
Autres immobilisations incorporelles	51,5	3,5
Acomptes sur immobilisations	11,4	6,7
Immobilisations incorporelles	**133,2**	**91,4**
Biens et immeubles	197,0	203,2
Matériel et équipements	230,7	210,5
Équipements loués	2,9	2,9
Acomptes sur immobilisations	84,2	50,8
Immobilisations corporelles	**514,8**	**467,4**

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coûts d'acquisition *(en millions d'euros)*	31 décembre 2017	Acquisition	Cession	Changement de périmètre	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2018
Frais de recherche et développement	15,4	1,2	(0,0)	-	-	(0,3)	16,3
Brevets	134,1	0,8	-	-	0,0	6,1	141,0
Marques	54,5	-	-	-	-	0,7	55,2
Licences informatiques	129,7	6,9	(0,5)	(0,0)	7,9	2,0	146,0
Autres immobilisations incorporelles	7,2	0,0	(0,0)	60,1	0,0	0,9	68,2
Acomptes sur immobilisations	6,7	11,2	(0,1)	-	(6,6)	0,2	11,4
Immobilisations incorporelles	**347,6**	**20,1**	**(0,6)**	**60,1**	**1,3**	**9,6**	**438,1**
Biens et immeubles	512,5	8,6	(0,2)	1,5	5,0	1,8	529,2
Immeubles loués	0,3	-	-	-	-	-	0,3
Matériel et équipements	1 298,0	23,6	(14,6)	51,0	36,0	2,4	1 396,4
Équipements loués	8,3	1,0	(1,8)	-	0,3	(0,1)	7,7
Acomptes sur immobilisations	50,8	75,9	(0,2)	-	(43,2)	0,9	84,2
Immobilisations corporelles	**1 869,9**	**109,1**	**(16,8)**	**52,5**	**(1,9)**	**5,0**	**2 017,8**

Amortissements et pertes de valeur cumulés *(en millions d'euros)*	31 décembre 2017	Dotation	Cession/ reprise	Changement de périmètre	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2018
Frais de recherche et développement	(9,4)	(2,0)	0,0	-	0,0	0,2	(11,2)
Brevets	(119,6)	(4,6)	0,0	-	-	(5,5)	(129,7)
Marques	(22,7)	(3,4)	-	-	-	(0,0)	(26,1)
Licences informatiques	(100,8)	(18,9)	0,5	0,0	(0,1)	(1,8)	(121,1)
Autres immobilisations incorporelles	(3,7)	(0,7)	-	(12,0)	-	(0,3)	(16,7)
Immobilisations incorporelles	**(256,2)**	**(29,6)**	**0,5**	**(12,0)**	**(0,1)**	**(7,4)**	**(304,8)**
Biens et immeubles	(309,3)	(21,9)	0,2	(0,5)	(0,1)	(0,6)	(332,2)
Immeubles loués	(0,3)	-	-	-	-	(0,0)	(0,3)
Matériel et équipements	(1 087,5)	(68,8)	13,8	(23,3)	0,9	(0,8)	(1 165,7)
Équipements loués	(5,4)	(1,2)	1,8	-	(0,2)	0,2	(4,8)
Immobilisations corporelles	**(1 402,5)**	**(91,9)**	**15,8**	**(23,8)**	**0,6**	**(1,2)**	**(1 503,0)**

5.3 Dépréciation des actifs

5.3.1 Actifs non financiers

Test annuel de dépréciation
Le *goodwill* et les autres actifs incorporels non amortissables font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que financiers et impôts différés, sont examinées afin d'apprécier s'il existe un indice de perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie
Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les actifs sont testés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui sont le reflet de l'organisation sectorielle du Groupe et de son offre produits. L'écart d'acquisition a été alloué aux unités génératrices de trésorerie.

Méthodologie de dépréciation d'actifs
Le Groupe analyse les flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de trois ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des trois ans, le Groupe détermine une année normative calculée en prolongeant la troisième année en prenant comme hypothèse une stabilité du chiffre d'affaires et du taux de marge, un besoin en fond de roulement et des investissements de renouvellement normatifs déterminés sur la base de constats historiques. Cette année normative est ensuite projetée à l'infini selon la méthode de Gordon Shapiro.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe, intégrant une prime de risque de marché et une prime de risque spécifique du secteur et d'une prime de risque pays.

Le taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Les hypothèses retenues pour 2018 sont les suivantes :

	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance à l'infini
EMEA	7,8 %	2 %
Amérique du Nord	7,8 %	2 %
CEI	10,2 %	4 %
APAC	8,3 %	4 %
Amérique latine	10,1 %	4 %
Surfaces Sportives	7,8 %	2 %

Hypothèses opérationnelles
Pour chaque UGT, les hypothèses opérationnelles qui ont été jugées clé par le Groupe sont les suivantes :

- évolution des marchés sur lesquels interviennent ces UGT, sur la base d'estimations internes, si possible supportées par des prévisions externes si celles-ci existent sur les segments/ produits concernés ;
- évolution de l'activité du Groupe au sein de ses différents marchés ;
- hypothèse générale de stabilité de la balance d'inflation (prix d'achat stables, ou si variation considérée, compensation totale par une évolution des prix de vente permettant d'équilibrer l'impact en valeur) ;

- mise en place continue des plans de productivité pour les usines intervenant sur ces UGT afin d'en améliorer la rentabilité ;
- ainsi que l'EBITDA, résultant de la combinaison des facteurs évoqués ci-dessus.

Analyse de sensibilité
L'analyse de sensibilité à une variation des hypothèses clés a été réalisée sur trois hypothèses :

- le taux d'actualisation (CMPC) ;
- le taux de croissance à l'infini ;
- l'EBITDA.

Les variations de 50 points de base du taux d'actualisation et du taux de croissance sont des variations raisonnablement possibles pour notre Groupe. Le Groupe intervient sur un grand nombre de pays, avec un équilibre entre trois zones principales (EMEA, Amérique du Nord et CEI, APAC et Amérique latine). Nous estimons que les évolutions économiques de ces zones peuvent s'atténuer entre elles, comme cela a d'ailleurs pu être démontré par le passé.

En 2018, la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base et d'une baisse du taux de croissance à l'infini de 50 points de base n'aboutirait pas à la comptabilisation de perte de valeur.

Par ailleurs, une baisse de 100 points de base de l'EBITDA, hypothèse clé pour le Groupe, ne conduirait pas à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Pertes de valeur
Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la dépréciation du *goodwill* puis aux autres actifs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

5.3.2 Actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur en contrepartie du résultat, est évalué à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une possibilité qu'il soit déprécié.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur par rapport au coût entraîne une dépréciation en compte de résultat. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est égale à la différence entre la valeur comptable à l'origine et la juste valeur, moins les pertes de valeurs précédemment reconnues et comptabilisées dans le résultat.

La perte de valeur d'un actif financier mesuré au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt initial de l'actif.

Test de dépréciation
Les pertes de valeur comptabilisées au cours des exercices 2018 et 2017 peuvent être réparties comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Amérique du Nord	(2,8)	(3,9)
Total	**(2,8)**	**(3,9)**

5.4 Engagements de location

Les engagements de location du Groupe concernent principalement des immeubles, véhicules, du matériel informatique et des logiciels ainsi que des bureaux.

Paiements au titre des contrats de location simple
Les paiements minimum au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. (cf 5.2.2. pour plus de précision sur les principes de classement des contrats entre location simple et location financement).

Paiements au titre de contrats de location financement
Les paiements minimum au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. (cf 5.2.2. pour plus de précision sur les principes de classement des contrats entre location simple et location financement).

Les loyers minimaux futurs dus en vertu de contrats de location simple non résiliables avant un an, sont précisés ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins d'un an	28,1	25,9
Entre 1 et 5 ans	69,9	53,9
À plus de 5 ans	16,2	11,8
Total paiements minimaux futurs	**114,2**	**91,6**

Note 6 > Provisions

6.1 Provisions

Les provisions proviennent principalement des risques juridiques et fiscaux, des litiges et autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue pouvant être estimée de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les sorties de trésorerie futures sont actualisées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont reprises lorsque nécessaire.

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens correspondants. Elle repose sur les données historiques des garanties. Par ailleurs, en cas de risques spécifiques sur des biens identifiés, une provision complémentaire peut être comptabilisée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	31 décembre 2018
Provisions pour garanties	3,7	0,5	(1,1)	-	-	0,0	3,1
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	0,0	-
Provisions pour réclamations & litiges	2,9	0,1	(0,5)	-	-	(0,2)	2,3
Autres provisions	5,2	0,0	(0,6)	-	3,0	-	7,6
Provisions pour impôt complémentaire	1,2	0,0	(1,1)	-	-	0,0	0,1
Provisions financières [1]	36,7	-	(5,0)	-	-	1,6	33,3
Total Long Terme	**49,7**	**0,6**	**(8,3)**	**-**	**3,0**	**1,4**	**46,4**
Provisions pour garanties	19,1	6,1	(5,9)	-	(1,0)	0,6	18,9
Provisions pour restructuration	2,0	0,0	(0,7)	0,0	-	0,0	1,3
Provisions pour réclamations & litiges	8,1	5,5	(3,5)	(0,2)	1,0	0,1	11,0
Autres provisions	0,2	0,0	(0,0)	-	-	(0,0)	0,2
Total Court Terme	**29,4**	**11,6**	**(10,1)**	**(0,2)**	**-**	**0,7**	**31,4**
Total des Provisions	**79,1**	**12,2**	**(18,4)**	**(0,2)**	**3,0**	**2,1**	**77,8**

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	31 décembre 2017
Provisions pour garanties	3,7	0,8	(0,5)	-	-	(0,3)	3,7
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour réclamations & litiges	3,1	0,2	(0,1)	-	-	(0,3)	2,9
Autres provisions	4,9	0,5	(0,2)	-	-	-	5,2
Provisions pour impôt complémentaire	0,6	0,8	(0,2)	-	-	-	1,2
Provisions financières [1]	46,4	-	(4,4)	-	-	(5,3)	36,7
Total Long Terme	**58,7**	**2,3**	**(5,4)**	**-**	**-**	**(5,9)**	**49,7**
Provisions pour garanties	25,6	7,4	(11,0)	-	(0,6)	(2,3)	19,1
Provisions pour restructuration	3,8	0,8	(2,6)	-	-	-	2,0
Provisions pour réclamations & litiges	8,6	3,5	(4,2)	-	0,6	(0,4)	8,1
Autres provisions	-	0,2	-	-	-	-	0,2
Total Court Terme	**38,0**	**11,9**	**(17,8)**	**-**	**-**	**(2,7)**	**29,4**
Total des Provisions	**96,7**	**14,2**	**(23,2)**	**-**	**-**	**(8,6)**	**79,1**

(1) Le compte « Provisions financières » comprend principalement la provision comptabilisée par la société Domco Products Texas Inc pour couvrir les litiges relatifs à l'amiante.

6.2 Passifs éventuels

Litige amiante
Aux États-Unis, le Groupe fait l'objet de recours judiciaires par des tiers relatifs à des préjudices corporels liés à l'amiante. Les coûts anticipés des poursuites en cours ou à venir sont couverts par les assurances du Groupe, par des garanties de passif accordées par des tiers, et par des provisions que la Direction, sur la base des conseils et informations fournis par ses avocats, considère comme suffisantes.

Note 7 > Financements et instruments financiers

7.1 Principes comptables

Actifs financiers non dérivés
Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour lesquels les coûts de transaction, lorsqu'ils sont engagés, sont comptabilisés en résultat.

Sous IFRS 9, tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts (SPPI) doivent être comptabilisés à la juste valeur par résultat. Cependant, IFRS 9 introduit une option exerçable de manière irrévocable à l'origine, investissement par investissement, permettant de comptabiliser les placements en instruments de capitaux propres en juste valeur par autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat, même en cas de cession. Seuls les dividendes restent comptabilisés en résultat.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs du paiement de principal et d'intérêts (SPPI) sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties obtenues. Lors de la comptabilisation initiale de ces actifs financiers non courants, une dépréciation est systématiquement reconnue à hauteur des pertes de crédit attendues résultant d'évènements pouvant survenir dans les douze prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance.

Pour les créances commerciales, le Groupe effectue une revue de ses créances clients de manière individuelle en tenant compte de la probabilité de défaut des contreparties ainsi que du niveau de couverture de ces créances et utilise la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 consistant à provisionner les pertes attendues sur la maturité résiduelle des créances.

Passifs financiers non dérivés
Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes liées à l'exploitation. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés
Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur que celle-ci soit positive ou négative. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Mais, lorsque les instruments dérivés remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les instruments dérivés sont qualifiés, soit de couverture de juste valeur (FVH) lorsqu'ils couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan, soit de couverture de flux de trésorerie (CFH) lorsqu'ils couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables.

Les instruments dérivés participant d'une relation de couverture sont documentés sur la base de la valeur intrinsèque pour les options de change et de taux d'intérêt, et sur la base de la composante cours au comptant pour les contrats à terme.

Les variations de juste valeur relatives à la portion efficace des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de juste valeur (FVH) sont enregistrées en résultat. La valeur des éléments couverts est ajustée des variations de juste valeur attribuables au risque couvert et la contrepartie est également enregistrée en résultat.

Les variations de juste valeur relatives à la portion efficace des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (CFH) sont comptabilisées dans le résultat global des capitaux propres. Le résultat de ces couvertures est comptabilisé en compte de résultat de manière symétrique au risque couvert.

La valeur temps des options de change et de taux d'intérêt est assimilée à un coût de la couverture. Les variations de valeur temps constatées au cours de la vie de l'option sont comptabilisées en contrepartie des autres éléments du résultat global. La prime initiale de l'option est (i) soit recyclée en résultat au moment où la transaction couverte impacte le résultat lorsque l'élément couvert est lié à une transaction, (ii) soit amortie en résultat sur la durée de la couverture lorsque l'élément couvert est lié à une période de temps.

Les variations de valeur du report déport des contrats à terme documentés en couverture sont comptabilisées en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme, les OPCVM monétaires et les autres placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à trois mois à l'origine et un risque négligeable de variation de valeur.

7.2 Résultat financier

Le résultat financier net comprend notamment les charges d'intérêt à payer sur les emprunts enregistrés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et les effets des couvertures associées.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents, les charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés, les pertes et gains de change, les pertes de valeur sur actifs financiers et les dividendes qui sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Intérêts sur les prêts et sur les équivalents de trésorerie	0,7	1,0
Autres produits financiers	0,3	0,3
Total produits financiers	**1,0**	**1,3**
Intérêts sur dettes financières	(15,2)	(10,2)
Crédit-bail	(0,2)	(0,2)
Frais de commissions sur dettes et services financiers	(3,5)	(4,0)
Frais de souscription d'emprunts et de renégociation de la dette	(1,0)	(1,0)
Charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés	(5,1)	(5,6)
Pertes et gains de change	(4,8)	(2,6)
Pertes de valeur sur actifs financiers	(0,0)	(0,1)
Variation de valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette	(1,2)	(0,9)
Autres charges financières	(0,1)	(0,1)
Total charges financières	**(31,1)**	**(24,7)**
Résultat financier	**(30,1)**	**(23,4)**

7.3 Endettement net – emprunts et dettes portant intérêts

7.3.1 Endettement Net

L'endettement net est défini par l'addition des emprunts et dettes portant intérêts, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts correspondent à toute obligation de remboursement des fonds reçus ou levés qui sont passibles de remboursement et d'intérêts. Ils comprennent également les dettes sur les contrats de location financement.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	À long terme	**À court terme**	**À long terme**	**À court terme**
Emprunts bancaires	240,9	0,7	-	3,2
Placements privés	595,5	-	591,3	-
Autres emprunts	0,2	0,9	0,2	0,1
Découverts bancaires	-	7,8	-	8,1
Location financement	2,5	0,8	2,6	1,0
Emprunts et dettes portant intérêts	**839,1**	**10,2**	**594,1**	**12,4**
Total des emprunts et dettes portant intérêts	**849,3**		**606,5**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(95,7)		(114,7)	
Endettement net	**753,6**		**491,8**	

La variation de l'endettement net durant l'exercice tient essentiellement aux acquisitions de la société Lexmark Carpet Mills aux USA le 28 septembre 2018 et des actifs de la société Grass Manufacturers Pty Ltd en Australie le 31 janvier 2018.

L'ensemble des emprunts et dettes portant intérêt sont non garantis, à l'exception de la ligne de cession de créances, et comprennent principalement :

- un « Schuldschein » de 252,5 millions d'euros et 50 millions de US dollars conclu le 13 avril 2017 et arrivant à échéance en avril 2024 pour 150,5 millions d'euros et en avril 2022 pour le reste ;
- un « Schuldschein » de 250,0 millions d'euros et 56,5 millions de US dollars conclu le 21 juin 2016 et arrivant à échéance en juin 2023 pour 126 millions d'euros et en juin 2021 pour le reste ;
- un crédit syndiqué renouvelable multidevises d'une capacité de 650,0 millions d'euros souscrit en juin 2015, arrivant à échéance en juin 2020, et qui au 31 décembre 2018 est utilisé à hauteur de 235,8 millions d'euros ;
- une ligne de cession de créances de droits français, allemand et espagnol de 50,0 millions d'euros venant à échéance le 31 décembre 2021, et qui au 31 décembre 2018 n'est pas utilisée.

7.3.2 Détails des prêts et emprunts

31 décembre 2018 *(en millions d'euros)*	**Devise de tirage**	**Taux d'intérêt**	**Total**	**12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2019**	**2 ans jusqu'au 31/12/2020**	**3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2023**	**Plus de 5 ans**
Emprunts bancaires							
Lignes de crédit renouvelable Europe	USD	3,27 % – 3,55 %	235,8	-	235,8	-	-
Autres emprunts bancaires	RMB	5,22 %	5,8	0,7	1,5	3,6	-
Sous total Emprunts bancaires			**241,6**	**0,7**	**237,3**	**3,6**	**-**
Placements privés Europe	EUR	1,15 % – 1,722 %	502,5	-	-	352,0	150,5
Placements privés Europe	USD	4,07 % – 4,54 %	93,0	-	-	93,0	-
Financement adossé à des créances professionnelles	EUR	3,85 % – 5,75 %	0,9	0,9	-	-	-
Autres emprunts	EUR	0,25 %	0,2	-	0,1	0,1	-
Découverts bancaires			7,8	7,8	-	-	-
Obligations de crédit-bail			3,3	0,8	0,8	1,6	0,1
Emprunts et dettes portant intérêts			**849,3**	**10,2**	**238,2**	**450,3**	**150,6**

31 décembre 2017 *(en millions d'euros)*	Devise de tirage	Taux d'intérêt	Total	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/2018	2 ans jusqu'au 31/12/2019	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/2022	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires							
Emprunts à terme Europe	EUR	0,40 %	2,3	2,3	-	-	-
Autres emprunts bancaires	EUR-BRL	25,6 %	0,9	0,9	-	-	-
Sous total Emprunts bancaires			3,2	3,2	-	-	-
Placements privés Europe	EUR	1,15% – 1,722%	502,5	-	-	502,5	-
Placements privés Europe	USD	2,96% – 3,39%	88,8	-	-	88,8	-
Autres emprunts	EUR	0,25 %	0,3	0,1	0,1	0,1	-
Découverts bancaires			8,1	8,1	-	-	-
Obligations de crédit-bail			3,6	1,0	1,0	1,1	0,5
Emprunts et dettes portant intérêts			**606,5**	**12,4**	**1,1**	**592,5**	**0,5**

7.3.3 Engagements sur ratios financiers

Les crédits mentionnés ci-dessus contiennent des engagements contractuels (covenants) à respecter par les sociétés emprunteuses, parmi lesquels des ratios financiers : le ratio dette nette/EBITDA ajusté qui ne doit pas excéder 3.0 et le ratio EBIT ajusté/Intérêts nets qui ne doit pas être inférieur à 2.5.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses engagements bancaires contractuels au 31 décembre 2018, ainsi que les engagements sur ratios financiers comme détaillé ci-dessous :

Endettement net/EBITDA ajusté [1] *(en millions d'euros)*	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Endettement net	753,6	491,8
EBITDA ajusté [1]	267,4	315,1
Ratio [2]	2,8	1,6

(1) Au 31 décembre 2018, un EBITDA ajusté proforma a été retenu pour inclure 12 mois d'activité de Lexmark.
(2) Doit être inférieur à 3,0.

EBIT ajusté/Intérêts nets [1] *(en millions d'euros)*	31 décembre 2018	31 décembre 2017
EBIT ajusté [1]	145,7	196,3
Intérêts nets	14,6	9,5
Ratio [2]	10,0	20,7

(1) Au 31 décembre 2018, un EBIT ajusté proforma a été retenu pour inclure 12 mois d'activité de Lexmark.
(2) Doit être supérieur à 2,5.

7.3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie courante	31,4	32,4
Comptes rémunérés	56,4	80,7
Certificats de dépôt, ou placements sans risque	7,9	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**95,7**	**114,7**

7.3.5 Variation des passifs de financement

La réconciliation entre la variation des passifs de financement présentés au bilan et le tableau de flux de trésorerie se présente ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Cash-flows	Reclas-sement	Variation « non cash»			31 décembre 2018
				Acquisition	Variation de change	Variation de juste valeur	
Dettes financières long terme	594,6	245,8	-	-	(0,8)	-	839,6
Dettes financières court terme	13,7	(20,7)	-	-	17,1	-	10,1
Actifs financiers long terme [1]	(36,6)	3,5	-	-	(0,6)	-	(33,7)
Actifs financiers court terme	(0,2)	0,4	-	(1,4)	-	-	(1,2)
Autres	-	(8,9)	-	-	-	-	-
Total des variations des activités de financement [2]		**220,1**					
Flux de trésorerie des activités de financement [2]		**220,1**					

(1) hors titres mis en équivalence.
(2) hors dividendes, acquisition d'actions d'autocontrôle et acquisition de participation ne donnant pas le contrôle.

7.4 Autres actifs et passifs financiers

7.4.1 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Placements à long terme	-	-
Actifs financiers et créances clients à long terme [1]	24,1	31,7
Crédit clients à long terme	-	-
Dépôts de garantie à long terme	-	-
Autres actifs financiers	**24,1**	**31,7**

(1) Les actifs financiers et créances clients à long terme incluent les titres mis en équivalence.

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coûts d'acquisition *(en millions d'euros)*	31 décembre 2017	Augmentation	Diminution	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2018
Placements à long terme	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers et créances clients à long terme	34,4	0,9	(11,9)	3,0	0,2	26,6
Crédit clients à long terme	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à long terme	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	**34,4**	**0,9**	**(11,9)**	**3,0**	**0,2**	**26,6**

Amortissements et pertes de valeur cumulés *(en millions d'euros)*	31 décembre 2017	Dotation	Cession	Reprise	Perte de valeur	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2018
Dépôts de garantie à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers et créances clients à long terme	(2,7)	(0,1)	-	-	-	-	0,3	(2,5)
Autres actifs financiers	**(2,7)**	**(0,1)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**0,3**	**(2,5)**

7.4.2 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Juste valeur des dérivés non courants	-	-
Autres passifs financiers non courants	4,1	0,5
Autres passifs financiers non courants	**4,1**	**0,5**
Intérêts courus à court terme	2,1	1,5
Juste valeur des dérivés courants	2,0	0,2
Autres passifs financiers courants	5,9	5,3
Autres passifs financiers courants	**10,0**	**7,0**

7.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe se base autant que possible sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation, décrite ci-dessous :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : prix déterminés en faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des options de taux et de devises est le montant estimé que le Groupe recevrait ou règlerait pour résilier l'instrument dérivé à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties de ces instruments.

Les instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) conclus par le Groupe sont négociés sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (Niveau 2).

Les contrats d'instruments dérivés sont négociés exclusivement avec des banques ou des établissements financiers de premier rang. Ils ont pour seul objet de fournir une sécurité sur les opérations du Groupe et leur financement.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

31 décembre 2018	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	Niveau 2	7,6	-	16,5	-	24,1	24,1
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	3,1	3,1	3,1
Créances clients	Niveau 2	350,5	-	-	-	350,5	350,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	95,7	-	95,7	95,7
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	849,3	-	-	849,3	849,3
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	4,1	-	-	4,1	4,1
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	8,0	-	2,0	10,0	10,0
Fournisseurs	Niveau 2	-	283,6	-	-	283,6	283,6

31 décembre 2017	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	Niveau 2	9,3	-	22,3	-	31,6	31,6
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	0,7	0,7	0,7
Créances clients	Niveau 2	356,2	-	-	-	356,2	356,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	114,7	-	114,7	114,7
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	606,5	-	-	606,5	606,5
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	0,5	-	-	0,5	0,5
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	7,0	-	-	7,0	7,0
Fournisseurs	Niveau 2	-	288,9	-	-	288,9	288,9

7.6 Risques financiers et instruments financiers

7.6.1 Gestion des risques financiers

Les objectifs et les règles du Groupe en termes de gestion des risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité) sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

7.6.2 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de certaines expositions aux risques de change et de taux d'intérêts survenant du fait de ses achats et ventes en devises, de ses opérations de financement et d'investissement.

Les instruments financiers dérivés comprennent notamment des options de taux d'intérêts, des couvertures à terme et des options de devises.

Conformément à sa politique en matière d'instruments financiers, le Groupe n'utilise, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions spéculatives.

7.6.3 Risque de marchés

De par son activité, le Groupe est exposé à des risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêts et aux risques de crédit et de liquidité. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire certaines expositions aux risques de marché, le principe étant que les variations de valeur de ces instruments financiers compensent tout ou partie des variations de valeur des éléments couverts. Les risques de liquidité et de crédit sont gérés au moyen de procédures spécifiques, approuvées par les organes de direction du Groupe.

Le portefeuille des instruments dérivés se décompose de la manière suivante :

31 décembre 2018 *(en millions d'euros)*	Qualification comptable	Maturité	Juste valeur	Contrepartie en OCI
Swaps de change	FVH	< Juin 2019	0,4	
Dérivés de change liés au financement			**0,4**	
Contrats de change à terme	CFH	< Mar 2020	0,2	0,2
Options	CFH	< Jan 2020	0,8	0,5
Derivés de change liés aux opérations commerciales			**1,0**	**0,7**
Caps	CFH	< Avr 2024	(0,3)	(0,5)
Dérivés de taux d'intérêt			**(0,3)**	**(0,5)**
Total			**1,1**	**0,2**

31 décembre 2017 *(en millions d'euros)*	Qualification comptable	Maturité	Juste valeur	Contrepartie en OCI
Swaps de change	FVH	< Juin 2018	0,1	
Dérivés de change liés au financement			**0,1**	
Contrats de change à terme	CFH	< Fev 2019		
Options	CFH	< Mar 2019	0,2	0,1
Derivés de change liés aux opérations commerciales			**0,2**	**0,1**
Caps	CFH	< Mai 2020	0,1	
Dérivés de taux d'intérêt			**0,1**	**0,0**
Total			**0,4**	**0,1**

Les montants nominaux des instruments dérivés couvrant les principales expositions sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018					31 décembre 2017			
Devise d'exposition	**USD**	**PLN**	**GBP**	**CAD**	**NOK**	**USD**	**PLN**	**GBP**	**NOK**
Dérivés de change liés au financement	102,5	33,6	4,5	30,1	-	86,5	38,8	2,7	-
Dérivés de change liés aux opérations commerciales	-	-	35,3	-	10,3	-	-	34,6	10,2
Nominaux couvrant les principales devises *(en euros)*	**102,5**	**33,6**	**39,8**	**30,1**	**10,3**	**86,5**	**38,8**	**37,3**	**10,2**

a) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée. La politique générale du Groupe est de s'endetter davantage à taux variable qu'à taux fixe, mais de protéger une part significative de la dette à taux variable sur une période de trois à cinq ans contre une hausse des taux d'une ampleur préjudiciable au moyen de produits dérivés de taux. Ceux-ci sont en général des contrats de couverture optionnels garantissant un taux plafond contre le paiement d'une prime (cap). Le coût de la prime est parfois compensé, en partie ou en totalité, par la mise en place d'un taux plancher (tunnel).

La structure de taux de l'endettement financier net avant et après application des instruments dérivés de taux est exposée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	31 décembre 2018
Emprunts et dettes portant intérêts	343,3	506,0	849,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7,9)	(87,8)	(95,7)
Endettement net avant couverture	**335,4**	**418,2**	**753,6**
Effet des couvertures	111,2	(111,2)	-
Endettement net après couverture	**446,6**	**307,0**	**753,6**

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	31 décembre 2017
Emprunts et dettes portant intérêts	337,8	268,7	606,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1,6)	(113,1)	(114,7)
Endettement net avant couverture	**336,2**	**155,6**	**491,8**
Effet des couvertures	41,7	(41,7)	-
Endettement net après couverture	**377,9**	**113,9**	**491,8**

Analyse de sensibilité
La sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt a été calculée pour les éléments constitutifs de l'endettement net après application des instruments dérivés de taux, ainsi que des prêts portant intérêts accordés à des joint-ventures ou à des tiers. L'analyse est fondée sur la base de l'indice de marché en vigueur à la clôture et sur des hypothèses d'encours et de politique de gestion constants pendant un an.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Augmentation de 100 points de base Augmentation/(Diminution) des charges financières	3,2	1,4
Diminution de 100 points de base [1] Augmentation/(Diminution) des charges financières	(3,0)	(0,3)

(1) Avec un plancher à 0 %.

b) Risque de change

Risque transactionnel
Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

Risque de change transactionnel lié aux opérations commerciales
Le Groupe réduit son exposition de base en développant ses capacités de production dans les zones monétaires où il distribue ses produits. Le choix de la devise de facturation de certaines transactions intragroupe permet aussi de créer des compensations opérationnelles de revenus et de coûts dans la même devise. Par ailleurs, dans les pays à devise instable, le Groupe pratique, lorsque c'est possible, des indexations de prix afin de compenser les fluctuations des devises locales. De ce fait, l'exposition résiduelle est modérée. Les devises exposées sont principalement le dollar américain, la livre sterling, la couronne norvégienne, le zloty polonais, le dollar australien, le dollar canadien, le rouble russe et l'euro en tant que devise étrangère pour certaines filiales.

Le Groupe s'efforce de réduire l'effet sur son résultat des variations de change à court terme par une politique de gestion centralisée du risque comportant l'usage sélectif d'instruments dérivés de change. Néanmoins, sur le long terme, des variations significatives et durables des parités de change pourraient affecter la position concurrentielle du Groupe sur les marchés étrangers ainsi que ses revenus.

La politique du Groupe est de couvrir certaines expositions résiduelles significatives décidées périodiquement par sa Direction Financière sur la base d'un état de suivi des Value at Risk. Cette exposition se répartit en une exposition enregistrée au bilan, à savoir les postes clients, fournisseurs, prêts et emprunts libellés en devise étrangère, et une exposition future consistant en des prévisions de ventes et d'achats en devises à un horizon de six à dix-huit mois.

Risque de change transactionnel lié au financement
Le Groupe peut être exposé à un risque de change transactionnel sur certains prêts et emprunts intragroupe résultant du financement des filiales étrangères. Ce risque est géré soit par des emprunts externes dans la même devise, soit par des swaps de devises adossés à l'élément monétaire couvert.

7.6.4 Risque de liquidité

a) Flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente une estimation des flux futurs de trésorerie sur les instruments financiers figurant au passif du bilan.

L'estimation des flux futurs d'intérêts repose sur le tableau d'amortissement de la dette financière et sur un maintien des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture du bilan, sauf meilleure estimation.

Dettes financières	31 décembre 2018		Moins de 12 mois		1 à 2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts portant intérêts										
Emprunts bancaires	241,6	257,0	0,7	10,2	237,3	5,0	3,6	0,2	-	-
Placements privés	595,5	638,4	-	11,5	-	11,6	445,0	19,0	150,5	0,8
Autres emprunts	1,1	1,4	0,9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
Découverts bancaires	7,8	7,9	7,8	0,1	-	-	-	-	-	-
Location financement	3,3	3,3	0,8	-	0,8	-	1,6	-	0,1	-
Total	**849,3**	**908,0**	**10,2**	**21,9**	**238,2**	**16,7**	**450,3**	**19,3**	**150,6**	**0,8**
Autres dettes financières										
Dettes fournisseurs	283,6	283,6	283,6	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courantes	4,1	4,1	-	-	4,1	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	10,0	10,0	10,0	-	-	-	-	-	-	-
Total	**297,7**	**297,7**	**293,6**	**-**	**4,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total dettes financières	**1 147,0**	**1 205,7**	**303,8**	**21,9**	**242,3**	**16,7**	**450,3**	**19,3**	**150,6**	**0,8**

Dettes financières	31 décembre 2017		Moins de 12 mois		1 à 2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts portant intérêts										
Emprunts bancaires	3,2	3,3	3,2	0,1	-	-	-	-	-	-
Placements privés	591,3	644,6	-	11,9	-	11,9	314,8	25,3	276,5	4,2
Autres emprunts	0,3	0,5	0,1	0,2	0,1	-	0,1	-	-	-
Découverts bancaires	8,1	8,4	8,1	0,3	-	-	-	-	-	-
Location financement	3,6	3,6	1,0	-	1,0	-	1,1	-	0,5	-
Total	**606,5**	**660,4**	**12,4**	**12,5**	**1,1**	**11,9**	**316,0**	**25,3**	**277,0**	**4,2**
Autres dettes financières										
Dettes fournisseurs	288,9	288,9	288,9	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courantes	0,5	0,5	-	-	0,5	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	7,0	7,0	7,0	-	-	-	-	-	-	-
Total	**296,4**	**296,4**	**295,9**	**-**	**0,5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total dettes financières	**902,9**	**956,8**	**308,3**	**12,5**	**1,6**	**11,9**	**316,0**	**25,3**	**277,0**	**4,2**

b) Position de liquidité

La capacité d'endettement est de 1,382.8 millions d'euros, utilisée à hauteur de 849.3 millions d'euros (Cf. 7.3.1). En incluant la trésorerie et équivalents de trésorerie, la position de liquidité du Groupe est en conséquence de 629.2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant disponible sur les lignes de crédit	533,5	791,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	95,7	114,7
Total	**629,2**	**906,3**

7.6.5 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Tarkett un risque de crédit sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés ;
- les créances clients ;
- les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable, diminuée des indemnisations à recevoir des assurances crédit.

a) Gestion du risque client

Le Groupe considère que l'exposition au risque client est limitée en raison du grand nombre de clients, de leur dispersion par zones géographiques et de la politique de suivi. Le Groupe a établi une politique crédit qui inclut, entre autres, une limite de crédit pour chaque client, des processus de recouvrement et une notation des clients informatisée ainsi qu'un suivi des paiements effectués par les clients.

Le montant total des créances clients échues depuis plus de 60 jours représente environ 9,0 % du montant total des créances clients au 31 décembre 2018 (8,0 % du montant total des créances clients au 31 décembre 2017).

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances échues depuis moins de 60 jours.

Concernant les créances échues depuis plus de 60 jours, le Groupe considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client (décrit plus haut).

b) Gestion du risque client de crédit sur les placements et dérivés

Les contreparties des produits dérivés sont des banques de premier plan toutes en relation d'affaires avec le Groupe dans la gestion de la dette ou de la trésorerie. La politique du Groupe concernant les placements monétaires est de n'investir que dans des produits liquides auprès des institutions financières de premier rang des pays où ces placements sont effectués.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives, et n'anticipe pas de défaut de contrepartie.

L'impact des ajustements de la valeur de crédit et de débit (CVA/DVA) dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés n'est pas significatif à la date de clôture et n'a donc pas été comptabilisé.

7.7 Garanties

Tarkett :

- a accordé une contre garantie « *General Indemnity Agreement* » à hauteur d'un montant maximum de 75,0 millions de dollars en faveur de *Federal Insurance Company* afin que cette société puisse émettre des garanties de chantier en faveur de FieldTurf Inc. À la clôture, les obligations en circulation, actives ou en cours de restitution, s'élèvent à 55,8 millions de dollars ;
- a accordé une garantie à l'assureur retraites suédois Pri-Pensionsgaranti pour assurer les engagements sociaux de la société Tarkett AB pour un montant de 194,7 millions de couronnes suédoises ;
- a accordé sa garantie sur 50 % d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 10,0 millions d'euros accordée à sa coentreprise Laminate Park GmbH & Co KG, utilisée à hauteur de 1,2 millions d'euros à la clôture ;
- a accordé une garantie pour des matières premières fournies par un fournisseur de sa filiale Morton Extrusiontechnik (M.E.T GmbH) dans le but de sécuriser ses engagements jusqu'à un montant de 7,0 millions d'euros, engagée à hauteur de 4,2 millions d'euros à la clôture ;
- a accordé des suretés sur comptes bancaires à affectation spéciale à la banque opératrice de la ligne de cession de créances européennes, cependant non tirée à la clôture. De même, Tarkett a accordé sa garantie en tant que Société mère aux banques de certaines filiales, notamment Tarkett Limited (Royaume-Uni), Desso Holding (Pays-Bas), Tarkett Asia Pacific (Shanghai) Management Co Ltd et Tarkett Industrial (Beijing) Co Ltd, pour obtenir des lignes de financement ou d'émission de lettres de crédit pour un montant global maximum équivalent à 41,8 millions d'euros, engage à hauteur d'un équivalent de 11,6 millions à la date de clôture.

De plus, dans le cadre du cours normal de leurs activités, Tarkett et plusieurs filiales du Groupe ont accordé des garanties de paiement à divers fournisseurs, clients, services publics, bailleurs, gestions centrales de trésorerie, ou opérateurs financiers, soit directement, soit par l'intermédiaire de garanties bancaires, pour un montant de 10,1 millions d'euros à la clôture.

Note 8 > Impôts sur les résultats

8.1 Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts exigibles sont les impôts qui doivent être payés sur le revenu imposable, en utilisant le taux d'impôt en vigueur dans chaque pays, et tout ajustement d'impôt découlant des années précédentes. Les charges/produits d'impôts différés sont définis au paragraphe 8.2 Impôts différés.

L'impôt sur le résultat est calculé selon les normes applicables dans chaque pays où le Groupe a une activité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), exigible en France, et assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux des filiales françaises répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 « Impôts sur le résultat » selon l'analyse du Groupe, et est présentée sur la ligne « Impôt sur le résultat ». Des traitements similaires ont été adoptés pour d'autres cotisations dont la base résulte d'un solde entre produits et charges (même si ce solde peut être différent du résultat net).

Suite à la réforme fiscale aux États-Unis en 2017, une charge de 2,5 millions d'euros avait été reconnue dans le résultat net. Tarkett disposait de 12 mois pour ajuster ce montant. Au cours de l'année 2018, un produit a été passé pour 0,6 millions d'euros.

La charge d'impôt (courant et différé) peut être analysée comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Impôt courant	(18,6)	(28,7)
Impôt différé	0,1	(1,6)
Impôt sur le résultat	**(18,5)**	**(30,3)**

La charge d'impôt théorique, déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 34.43 % pour 2018 et 2017, est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat des activités poursuivies avant impôt (a)	68,6	(7,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence (b)	(7,9)	3,0
Résultat des activités intégrées globalement avant impôt (a-b)	76,5	(10,7)
Impôt théorique au taux français	(26,3)	3,7
Impact de :		
Imposition des sociétés étrangères à des taux différents	8,8	11,3
Effets de change sur actifs non monétaires	(3,5)	(2,1)
Variations des impôts différés non reconnus	(1,3)	9,3
Différences permanentes	3,6	2,7
Autre différence permanente [1]	-	(56,8)
Taxes relatives aux dividendes (Retenues à la source, contribution de 3 %)	(0,1)	6,1
Autres éléments	0,3	(4,5)
Impôt sur le résultat comptabilisé	**(18,5)**	**(30,3)**
Taux effectif	**24,2 %**	**- 283,2 %**

(1) Concerne exclusivement la sanction pécuniaire décidée par l'Autorité de la concurrence française (Cf. Note 1.3).

En 2017, sans la charge comptabilisée dans le cadre de la procédure en cours devant l'Autorité de la concurrence française, le taux d'impôt effectif aurait été de 19,7 %.

Différences entre les taux d'imposition locaux et français
Les principaux pays contributeurs sont la Russie avec un taux d'impôt local de 20 %, la Suède avec un taux d'impôt local de 22 %, le Canada avec un taux d'impôt local de 26,68 % et le Luxembourg avec un taux de 29 %.

Effet de change sur actifs non monétaires
La charge d'impôt différé de 3,5 millions d'euros est due à l'écart de change sur les actifs et passifs non monétaires des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie locale. Cette charge est requise par les normes IFRS, même si la base fiscale réévaluée ne génèrera pas d'obligation fiscale dans le futur.

Variations des impôts différés non reconnus
Au vu des résultats taxables futurs de certaines filiales, le Groupe a provisionné en net 1,3 millions d'euros.

Taxes relatives aux dividendes
En 2017, les effets impôts liés aux distributions de dividendes sont principalement relatifs aux retenues à la source, à la quote-part de frais et charges française et à la contribution française de 3 %. Suite à la décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2017 qui a jugé la contribution française de 3 % inconstitutionnelle, un produit de 9,2 millions d'euros avait été constaté.

8.2 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant l'approche bilancielle, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à payer la valeur comptable des actifs ou passifs en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles imposables liées à l'écart d'acquisition ;
- les différences temporelles imposables ou déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal ;
- les différences temporelles liées aux participations dans les filiales dans la mesure où elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est activé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables au cours des cinq prochaines années sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Selon IAS 12, lorsque la déclaration fiscale d'une entité est réalisée dans une monnaie différente de sa monnaie fonctionnelle, la variation du cours de change entre les deux monnaies génère des différences temporelles liées à la valorisation des actifs et passifs non monétaires. Il en résulte ainsi des impôts différés à constater en résultat.

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

(en millions d'euros)	2018	2017
Impôts différés nets sur actifs reportables	25,3	25,1
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	39,5	37,6
Autres éléments non déductibles temporairement	39,1	38,9
Provision sur autres impôts différés	(1,6)	(1,9)
Élimination des profits internes	2,5	1,6
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(28,2)	(21,2)
Impôt différé actif	**76,6**	**80,1**
Écart d'acquisition affecté à des immobilisations	39,8	40,8
Autres impôts différés passifs	24,1	18,2
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(28,2)	(21,2)
Impôt différé passif	**35,7**	**37,8**

Les actifs nets d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus pour un montant total de 25,3 millions d'euros dont 12,3 millions d'euros concernent le Luxembourg, les filiales du Groupe d'intégration fiscale nord-américain (États-Unis) pour 8,5 millions d'euros et 1,1 millions d'euros concernent la Serbie.

Ce montant de 25,3 millions d'euros se répartit ainsi : 15,7 millions d'euros d'actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et 9,6 millions d'euros de crédits d'impôt non utilisés.

Les impôts différés sur déficits et crédits d'impôt non reconnus s'élèvent à 182,4 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Note 9 > Capitaux propres et résultat par action

9.1 Capital social

Le capital social est constitué de la valeur nominale des actions ordinaires diminuée des coûts d'émission directement attribuables aux actions ordinaires et options d'actions, nets d'impôts. Si le Groupe rachète ses propres actions, le montant du prix payé, qui inclut les coûts directement attribuables, est net d'impôt et est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital social *(en euros)*	318 613 480	318 613 480
Nombre d'actions	63 722 696	63 722 696
Valeur nominale *(en euros)*	5,0	5,0

9.2 Résultat par action et dividendes

Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat de base)

(en milliers d'actions)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	63 723	63 723
Nombre moyen d'actions propres détenues par Tarkett au cours de la période	(434)	(417)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période (résultat de base)	**63 289**	**63 306**

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2018 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires de Tarkett *(en millions d'euros)*	49,3	(38,7)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période (résultat de base)	63 289	63 306
Résultat de base par action *(en euros)*	**0,78**	**(0,61)**

Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat dilué)

(en milliers d'actions)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période	63 723	63 723
Nombre moyen d'actions propres détenues par Tarkett au cours de la période	(434)	(417)
Impact des plans d'attribution d'actions gratuites	370 (1)	382 (1)
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat dilué)	**63 659**	**63 688**

(1) Les plans d'attribution d'actions gratuites prévoient uniquement l'attribution d'actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2018 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période et du nombre d'actions potentielles à émettre (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires de Tarkett *(en millions d'euros)*	49,3	(38,7)
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat dilué)	63 659	63 688
Résultat dilué par action *(en euros)*	**0,77**	**(0,61)**

Dividendes

Tarkett a versé un dividende de 0.60 euro par action à ses actionnaires à la date du 5 juillet 2018 conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018. En 2017, le Groupe avait versé un dividende de 0.60 euro par action.

Note 10 > Parties liées

Conformément à la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées », le Groupe a identifié les parties liées suivantes :

1. les coentreprises ;
2. le principal actionnaire du Groupe, la Société Investissement Deconinck (« **SID** ») ;
3. les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Tarkett.

Les transactions de la période avec les coentreprises et les principaux actionnaires du Groupe sont détaillées ci-dessous :

10.1 Coentreprises

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées en intégration globale sont éliminées.

Les opérations avec les entreprises associées et les entités détenues conjointement sont conclues aux conditions normales du marché.

Le Groupe possède deux coentreprises dont Laminate Park GmbH & Co KG en Allemagne détenue conjointement avec le groupe Sonae.

Les opérations du Groupe avec ses coentreprises se résument comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Coentreprises		
Vente de biens à Tarkett	24,1	27,8
Achat de services à Tarkett	(1,0)	(1,0)
Prêts de Tarkett	7,5	9,2

10.2 Les principaux actionnaires

La Société Investissement Deconinck détient 50,34 % du capital de Tarkett et, à ce titre, contrôle et coordonne les activités du Groupe.

Au 31 décembre 2018, SID a facturé un total de 300 000 euros au titre de la convention d'assistance et d'animation (500 000 euros au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, Tarkett a facturé un total de 55 000 euros à SID au titre de prestations de service (75 000 euros au 31 décembre 2017).

10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Néant.

Note 11 > Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 12 > Honoraires CAC

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG S.A.	KPMG S.A.	Mazars	Mazars
	Commissaire aux comptes	Réseau	Commissaire aux comptes	Réseau
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel				
Tarkett	245	0	184	0
Entités contrôlées	145	1 230	78	643
Sous-total (A)	389	1 230	262	643
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires				
Tarkett	0	0	0	0
Entités contrôlées	9	0	0	0
Sous-total (B)	9	0	0	0
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité				
Tarkett	71	0	0	0
Entités contrôlées	0	4	0	2
Sous-total (C)	71	4	0	2
Services autres que la certification des comptes [1]				
Sous-total D = B + C	80	4	0	2
Sous-total E = A + D	**469**	**1 234**	**262**	**645**
Total	**1 703**		**907**	

Note 13 > Principales entités consolidées

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2018	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2017
G : Intégration globale E : Mise en équivalence NC : Non consolidé				
EMEA				
Tarkett AB	Suède	G	100 %	100 %
Tarkett AS	Norvège	G	100 %	100 %
Tarkett OY	Finlande	G	100 %	100 %
Tarkett Belux [1]	Belgique	G	0 %	100 %
Tarkett NV	Belgique	G	100 %	100 %
Tarkett A/S	Danemark	G	100 %	100 %
Tarkett Polska Sp.z.o.o.	Pologne	G	100 %	100 %
Tarkett Aspen Zemin AS	Turquie	G	70 %	70 %
Laminate Park GmbH & Co KG	Allemagne	E	50 %	50 %
Tarkett Holding GmbH	Allemagne	G	100 %	100 %
M.E.T GmbH	Allemagne	G	100 %	100 %
Tarkett	France	Société mère	100 %	100 %
Tarkett Services	France	G	100 %	100 %
Tarkett France	France	G	100 %	100 %
Tarkett Bois SAS	France	G	100 %	100 %
FieldTurf Tarkett SAS	France	G	100 %	100 %
Tarkett GDL SA	Luxembourg	G	100 %	100 %
Tarkett Capital SA	Luxembourg	G	100 %	100 %
Somalré	Luxembourg	G	100 %	100 %
Tarkett SpA	Italie	G	100 %	100 %
Tarkett – Produtos Internacionias, SA	Portugal	G	100 %	100 %
Tarkett Monoprosopi Ltd.	Grèce	G	100 %	100 %
Tarkett Floors S.A. Spain	Espagne	G	100 %	100 %
Fieldturf Poligras SA	Espagne	G	100 %	100 %
FieldTurf Benelux BV [1]	Pays-Bas	G	0 %	100 %
Tarkett BV	Pays-Bas	G	100 %	100 %
Tarkett Sports BV	Pays-Bas	G	100 %	100 %
Desso Sports System BV	Pays-Bas	G	100 %	100 %
Desso Refinity BV	Pays-Bas	G	100 %	100 %
Desso Holding BV	Pays-Bas	G	100 %	100 %
Tarkett Ltd.	Grande-Bretagne	G	100 %	100 %
Desso Ltd.	Grande-Bretagne	G	100 %	100 %
AllSports construction and maintenance Ltd	Grande-Bretagne	E	30 %	30 %
Desso Czech Republic	République Tchèque	G	100 %	100 %
Tarkett Schweiz	Suisse	G	100 %	100 %
Desso Ambiente Textil Handelsgesellschaft m.b.h	Autriche	G	100 %	100 %
Amérique du Nord				
Tarkett Inc. (Delaware) (TKT)	États-Unis	G	100 %	100 %
Tandus Centiva Inc	États-Unis	G	100 %	100 %
Tandus Centiva US LLC	États-Unis	G	100 %	100 %
Tarkett Enterprises Inc	États-Unis	G	100 %	100 %

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2018	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2017
Domco Products Texas Inc (AZR)	États-Unis	G	100 %	100 %
Tarkett Alabama Inc. (NAF)	États-Unis	G	100 %	100 %
Tarkett Finance Inc.	États-Unis	G	100 %	100 %
Tarkett USA Inc.(DUS)	États-Unis	G	100 %	100 %
Texas Tile Manufacturing LLC	États-Unis	G	100 %	100 %
L.E.R. Inc	États-Unis	G	100 %	100 %
Easy Turf	États-Unis	G	100 %	100 %
Beynon Sport Surfaces Inc	États-Unis	G	100 %	100 %
Fieldturf Tarkett USA Holding	États-Unis	G	100 %	100 %
Fieldturf USA Inc	États-Unis	G	100 %	100 %
Diamond W	États-Unis	G	100 %	100 %
Desso (U.S.A.) Inc	États-Unis	G	100 %	100 %
Lexmark Carpet Mills (1)	États-Unis	G	100 %	0 %
Tarkett Inc.	Canada	G	100 %	100 %
Tandus Centiva Limited	Canada	G	100 %	100 %
FieldTurf Inc	Canada	G	100 %	100 %
Johnsonite Canada Inc.	Canada	G	100 %	100 %
Tarkett Tennis and Track Company (1)	États-Unis	G	100 %	0 %
CEI, APAC et Amérique latine				
Tarkett Australia Pty.Ltd.	Australie	G	100 %	100 %
Tarkett Brasil Revestimentos LTDA	Brésil	G	100 %	100 %
Tarkett Flooring Mexico	Mexique	G	100 %	100 %
Tarkett Asia Pacific (Shanghai) Management Co Ltd.	Chine	G	100 %	100 %
Tarkett Hong Kong Ltd.	Hong Kong	G	100 %	100 %
Tarkett Industrial (Beijing) Co, Ltd	Chine	G	100 %	100 %
Tandus Flooring (Suzhou) Co. Ltd	Chine	G	100 %	100 %
AO Tarkett	Russie	G	100 %	100 %
AO Tarkett Rus	Russie	G	100 %	100 %
Tarkett Sommer OOO	Russie	G	100 %	100 %
Tarkett d.o.o.	Serbie	G	100 %	100 %
Tarkett SEE	Serbie	G	100 %	100 %
Galerija Podova	Serbie	G	100 %	100 %
Tarkett UA	Ukraine	G	100 %	100 %
Vinisin	Ukraine	G	100 %	100 %
Tarkett Kazakhstan	Kazakhstan	G	100 %	100 %
Vinisin Kft	Hongrie	G	100 %	100 %
Tarkett Bel	Biélorussie	G	100 %	100 %
Tarkett Flooring Singapore	Singapour	G	100 %	100 %
Tarkett Flooring India Private	Inde	G	100 %	100 %
Fieldturf Australia (Grassman) (1)	Australia	G	100 %	0 %

(1) cf. Note 2.4.

Le pourcentage du capital détenu et les droits de votes pour chaque entité du Groupe sont identiques.

3. Rapport des commissaires aux comptes

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018
Tarkett S.A.
Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Tarkett S.A.

Siège social : Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense
Capital social : €.318 613 480

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Tarkett S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tarkett S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Tarkett S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
7 février 2019

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.2.1 – Déclaration de conformité et référentiel applicable » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts de la première application au 1er janvier 2018 des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats clients ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (actifs non financiers)

Point clé de notre audit

Les écarts d'acquisition (goodwill), les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2018 de respectivement 662,0M€, 133,3M€ et 514,8M€ et représentent au total un montant significatif du bilan consolidé. Ces actifs sont comptabilisés comme indiqué en notes « 2.2 - Regroupement d'entreprises », « 5.1 - Écart d'acquisition (goodwill) » et « 5.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles ».

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.

La Direction réalise des tests de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an pour les goodwill et les autres actifs incorporels non amortissables, tel que décrit dans la note « 5.3.1 - Actifs non financiers ». Les actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction pour cette appréciation. Les

éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future des prix de vente, des volumes et des coûts des matières premières, des investissements de renouvellement et des variations du besoin en fond de roulement lié à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs appropriés.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour évaluer l'existence d'éventuels indices de perte de valeur, procéder aux tests de valeur sur la base des prévisions de trésorerie issues du Budget et du Plan établis par la Direction et présentés au Conseil de surveillance, et apprécié la permanence de la méthode utilisée.

Nous avons également évalué le bien fondé et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs non financiers.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie. Dans ce cadre, et s'agissant de la valeur d'utilité, nous avons apprécié la cohérence des hypothèses retenues par la Direction au titre, notamment, des prévisions de résultat (par comparaison avec les données budgétaires d'une part et avec les performances historiques réalisées d'autre part), des taux de croissance appliqués et du taux d'actualisation.

Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance annuel moyen à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie futurs et du montant normatif de flux de trésorerie terminal projeté à l'infini, au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables du Groupe ou des divisions concernées et, en fonction de leur disponibilité, de données externes relatives aux marchés ou à la concurrence. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour apprécier l'importance des impacts potentiels sur la valeur d'utilité des actifs les plus risqués.

Litiges et provisions

Point clé de notre audit

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques et fiscaux, ainsi qu'à des litiges, notamment ceux relatifs aux litiges liés à l'amiante aux États-Unis.

Comme indiqué en note « 6.1 – Provisions » des annexes aux états financiers consolidés, ces risques et litiges font l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable applicable (norme IAS 37 « Provisions ») pour un montant total de 77,8M€ au 31 décembre 2018, dont les principaux montants concernent les litiges relatifs à l'amiante.

Les passifs éventuels significatifs au titre de ces risques et litiges, dont le montant et l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, font l'objet d'informations en note « 6.2 – Passifs éventuels » de l'annexe aux états financiers consolidés.

L'identification des risques et litiges et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction pour procéder à l'identification et à l'évaluation des provisions correspondantes, nous nous sommes entretenus avec les Directions du Groupe, des divisions et des principales filiales du statut des principaux litiges.

Nous avons fait une revue critique des notes d'analyses internes relatives à la probabilité de survenance et à l'incidence possible de chaque risque, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles.

Nous avons également interrogé directement les principaux cabinets d'avocats de la société afin de confirmer notre compréhension des risques et litiges et d'apprécier l'adéquation du montant des provisions constatées.

Pour l'évaluation des provisions liées aux litiges amiante, reposant sur des données historiques :

- Nous avons apprécié la permanence des méthodes utilisées, la pertinence et la fiabilité des données de base ainsi que des formules de calcul appliquées ;
- Nous avons comparé, le cas échéant, les montants payés avec les provisions antérieurement comptabilisées afin d'apprécier la qualité des estimations réalisées par la Direction.

Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et le bien-fondé de l'évolution dans le temps de ces positions.

Recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables

Point clé de notre audit

Comme indiqué en note « 8.2 – Impôts différés » de l'annexe aux états financiers consolidés, le montant des impôts différés actifs représente 76,6M€ au 31 décembre 2018 et inclut 25,3M€ d'impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables, dont 12,3M€ relatifs à des déficits reconnus sur une des entités du groupe, lié à l'estimation de la Direction de sa capacité à générer des bénéfices futurs imposables. Les impôts différés sur déficits non reconnus s'élèvent à 182,4M€ au 31 décembre 2018.

Un actif d'impôt différé n'est activé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables au cours des cinq prochaines années sur lesquels cet actif pourra être imputé.

La capacité du Groupe à recouvrer des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables est évaluée par la Direction à la clôture de chaque exercice, compte tenu des prévisions de résultats fiscaux futurs.

Nous avons considéré que la détermination du caractère recouvrable de ces actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables constitue un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour évaluer les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables. Nous avons apprécié la permanence des méthodes utilisées, la pertinence et la concordance des hypothèses sous-jacentes (budget et plan à moyen terme, y compris la croissance des résultats futurs, les taux d'imposition applicables) et testé l'exactitude arithmétique.

Nous avons apprécié la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables, notamment au regard :

- de la revue des impôts différés passifs qui existent dans la même juridiction fiscale et qui pourront être imputés sur les déficits fiscaux reportables existants avant leur expiration ; et
- de la capacité des filiales concernées à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des pertes fiscales reportables existantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été respectivement renouvelés, pour le cabinet KPMG, et nommés, pour le cabinet Mazars, commissaires aux comptes de la société Tarkett par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 mai 2014 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2018, les cabinets KPMG et Mazars sont dans la 5ème année de leur mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé en novembre 2013.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit, des risques et de la conformité de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité

Nous remettons un rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit, des risques et de la conformité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 7 février 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Philippe Grandclerc
Associé

Renaud Laggiard
Associé

Juliette Decoux
Associée

Eric Schwaller
Associé